

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 25 septembre 2017

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre** , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - Mme Marie-José SALAT - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 23H26 à 00H32  
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à Mme Martine JULLIAN de 21 H à 22H  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 18H11 à 00H32  
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 18H11 à 00H32  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 18H11 à 00H32  
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H11 à 19H12  
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H11 à 00H32  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H11 à 00H32  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H11 à 20H22  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 20H15 à 21H  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA de 23H26 à 00H32  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Anouche AGOBIAN de 23H26 à 00H32  
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H11 à 19H17 et de 23H26 à 00H32  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 18H11 à 19H24  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H11 à 22H02  
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H11 à 00H32  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 23H26 à 00H32  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 23H26 à 00H32  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H15 à 23H25

Absents de 23H26 à 00H32 :

M. Alain BREUIL, Mme Mireille d'ORNANO

Secrétaire de séance : M. Claus HABFAST

**Discours introductif de M. le Maire.**

**Questions orales :**

**Question orale du CCI C portant sur la légalisation du cannabis.**

M. le Maire suspend la séance à 18h18 et donne la parole à Mme SAOUDI.

Reprise de la séance à 18h19. Réponse de M. le Maire.

**Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER, portant sur la politique de logement et d'urbanisme.**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2017 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 1-( 2738) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.**

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2-( 2742) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Lancement de l'appel à projets Gren' de Projets**

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme AGOBIAN, Mme PELLAT-FINET, Mme D'ORNANO, M. BRON, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. le Maire

**Amendement n°1 déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile , celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes + 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National.**

**Amendement n°2 déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, sous amendé oralement par Mme TAVEL, celui-ci est adopté :**

**Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.**

**Amendement n°3 déposé par Mme AGOBIAN, sous amendé oralement par Mme TAVEL, celui-ci est adopté :**

**Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National.**

**Amendement n°4 déposé par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 4 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le lancement de la procédure de l'appel à projets Gren' de projets qui se déroulera en deux phases (manifestation d'intérêt et projet final) pour les six bâtiments municipaux suivants :**

- La grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion**
- L'ancien Musée-Bibliothèque, 9 place de Verdun**
- La villa Clément, 4 quai des Allobroges**
- L'ancien Couvent des minimes, 1 rue du Vieux temple**
- Le pavillon sud de la caserne de Bonne, 54 boulevard Gambetta**
- La piscine Iris, 165 galerie de l'Arlequin, parc Jean Verlhac**

**- de valider le règlement et les annexes de l'appel à projet Gren' de projets ;**

**- d'autoriser la publication d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt ;**

**- d'approuver la création du comité de sélection, présidé par le Maire ou son représentant ;**

**- de dire que le comité de sélection sera composé de :**

**- Six membres issus du conseil municipal qui seront élus au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste ;**

- Six personnalités qualifiées, issues du secteur de l'architecture et du patrimoine, du tourisme, du milieu culturel et de la société civile.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN).**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 3-( 2933) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention avec LabelVille, Grenoble-Alpes Métropole, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et la ville de Grenoble relative à la mise en place d'un poste d'animateur commerce de centre-ville**

Intervention(s) : M.CLOUAIRE, M. CAZENAVE, Mme D'ORNANO, M. WIART, M. BREUIL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre d'un poste d'animateur de centre-ville au titre de l'année 2017 entre l'association « LabelVille », Grenoble-Alpes Métropole, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et la ville de Grenoble ;**

**- de désigner M. Pascal CLOUAIRE représentant de la ville de Grenoble, au sein du comité de pilotage chargé de la mise en œuvre et de la gouvernance du poste d'animateur.**

**Vote séparé sur la désignation :**

**Pour : 50 – Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 57**

**Contre : 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 4-( 2823) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble – Engagements concernant l'évolution du réseau de lecture publique**

Intervention(s) : Mme BERNARD, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. BRON, M. TUSCHER, M. CLOUAIRE, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT

**Un amendement est déposé par le groupe Ensemble à Gauche, celui ci est repoussé :**

**Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter les engagements relatifs à la bibliothèque Alliance, à la mise en place de relais lecture et à l'implication des Grenoblois et usagers dans la vie du réseau,**
- **de mettre en œuvre une large consultation à partir du mois d'octobre 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National.**

**VOEU N° 111-( 3104) - VOEU - relatif à l'hébergement proposé par le groupe Ensemble à Gauche et sous amendé par le groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.**

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. DENOYELLE, M. CHAMUSSY.

**Un amendement oral est présenté M. DENOYELLE, celui ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 50 – Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains – UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**Le conseil municipal demande :**

- **à l'État d'assurer l'hébergement de toute personne sans abri, quel que soit son statut ; qu'il mette en place des solutions d'hébergements pérennes qui permettent une véritable insertion sociale, et non « selon le thermomètre ».**

**Voeu : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**Voeu relatif à la tarification du SMTC proposé par le groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

Intervention(s) : M. VOIR, M. MONGABURU, Mme RICHARD-FINOT, M. CHAMUSSY, M. CONFESSON.

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 8**

**Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**VOEU N° 112-( 3106) -** VOEU - contre la suppression des contrats aidés proposé par le groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.

Intervention(s) : Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. TUSCHER.M. le Maire

**Le conseil municipal demande :**

**- au Gouvernement :**

**- Le dégel immédiat des emplois aidés afin d'assurer la reprise des activités des associations et structures touchées par la mesure ;**

**- La mise en place d'une concertation avec les collectivités locales et les acteurs associatifs concernant l'avenir du dispositif des contrats aidés dans une perspective responsable et durable.**

**Voeu : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**M. le Maire suspend la séance à 22h40 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h26.**

**DELIBERATION N° 5-( 2768) -** AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Conservatoire de Grenoble : convention de partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN<sup>2</sup>).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN<sup>2</sup>) à l'occasion du projet de la célébration des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 6-( 2488) -** AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Conservatoire de Grenoble : convention de partenariat avec le groupe Emile Dubois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le groupe Emile Dubois dans le cadre de prestations artistiques à l'occasion du projet de la célébration des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 7-( 2489) - AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention de partenariat avec le collectionneur M. Frédéric Fialais.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le collectionneur M. Frédéric Fialais ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 8-( 2754) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) : tarifs de la salle de musiques amplifiées La Belle Électrique pour la saison 2017/2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec l'association « MixLab », joint en annexe de la présente délibération ainsi que la grille tarifaire pour la saison 2017/2018 ;**

**- d'autoriser Monsieur le maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 9-( 2753) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation par la ville de Grenoble du grand prix du 40ème Festival du Film court en Plein air 2017 décerné par la Cinémathèque de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le grand prix du Festival du Film court en Plein air de Grenoble 2017 d'un montant de 2 300 € à Ena SENDIJAREVIC pour son film «Import».**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 10-( 2752) - AFFAIRES CULTURELLES -** Restaurant du Musée de Grenoble, « le 5 » - Convention d'occupation du domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 11-( 2552) - AFFAIRES CULTURELLES -** Muséum de Grenoble - Acquisitions / Restaurations : programme 2016 et 2017 des collections du Muséum.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le programme d'acquisitions et de restaurations 2016 et 2017 des collections du Muséum de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-( 2540) - AFFAIRES CULTURELLES -** Muséum de Grenoble - Convention de partenariat avec le Département de l'Isère dans le cadre du programme de connaissance et de la valorisation de la biodiversité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Département de l'Isère ci-jointe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-( 2542) - AFFAIRES CULTURELLES -** Muséum de Grenoble - Convention de partenariat avec le Parc national des Ecrins, l'Université Grenoble Alpes et le Centre National de Recherche Scientifique dans le cadre de l'exposition "Sur les Iles du ciel. Et si Darwin avait été alpiniste ?"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Parc national des Ecrins, l'Université Grenoble Alpes et le Centre National de Recherche Scientifique, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).**

**DELIBERATION N° 14-( 2755) - AFFAIRES CULTURELLES** - Mise à disposition de la salle Morillot au bénéfice de cinq associations culturelles : Orchestre Symphonique Universitaire de Grenoble, A Cœur Joie Porte du Midi, A Cœur Joie Agglomération de Grenoble, La Petite Philharmonie, la Fabrique Opéra Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de la salle Morillot ci-jointes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-( 2756) - AFFAIRES CULTURELLES** - Musée de Grenoble - Acquisitions / Restaurations : programme 2017 des collections du Musée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'acquisitions et de restaurations 2017 pour le Musée de Grenoble.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 16-( 2757) - AFFAIRES CULTURELLES** - Musée de Grenoble - Convention-cadre de partenariat avec le Musée du Louvre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat, jointe en annexe, avec le musée du Louvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-( 2758) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Fédération de l'Isère du Secours Populaire Français pour la saison culturelle 2017-2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la Fédération de l'Isère du Secours populaire français pour la saison culturelle 2017-2018 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-( 2761) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat en matière de communication dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018 avec : France télévisions (France 3), Le Petit Bulletin, la Société Grenobloise de Médias (Beaux-Quartiers), l'Interclub de Grenoble, Le Groupe Dauphiné Médias (Le Dauphiné Libéré) et la Librairie Decitre de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes avec : France Télévisions (France 3), Le Petit Bulletin, la Société Grenobloise de Médias (Beaux Quartiers), L'Interclub de Grenoble, Le Groupe Dauphiné Médias et la librairie Decitre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-( 1901) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de mise à disposition de locaux au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG 38) dans le cadre de la tenue d'examens ou de concours pour l'année scolaire 2017-2018 .**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, de mise à disposition de locaux au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère dans le cadre de la tenue d'examens ou de concours pour l'année scolaire 2017-2018 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-( 2772) - AFFAIRES CULTURELLES -** Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association Jazz Club de Grenoble dans le cadre de la participation des élèves en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) musiques actuelles du Conservatoire de Grenoble à la 13ème édition du Festival de Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec l'association Jazz Club de Grenoble dans le cadre de la participation des élèves en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) musiques actuelles du Conservatoire de Grenoble à la 13ème édition du Festival de Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-( 2372) - SPORT -** Halle Clémenceau : opération portant sur le remplacement du sol sportif, installation d'un système de chauffage intégré et amélioration de l'accessibilité du plateau sportif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de prendre acte des informations relatives à l'opération portant sur les sous-sols et plateau sportif de la Halle Clémenceau, sise 40 Bld Clémenceau à Grenoble, et notamment de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade de l'Avant Projet à environ 600 000 € toutes dépenses confondues, valeur juin 2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant au dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-( 2294) - SPORT -** Complexe de tennis municipal : avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal conclue entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée le 06 janvier 2016 entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis, pour la mise à disposition et l'utilisation non exclusive du Complexe de tennis municipal ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**DELIBERATION N° 23-( 2337) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives avec le collège Lucie Aubrac Géants (Année scolaire 2017-2018).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac Géants pour la mise en place d'actions socio-sportives avec cet établissement pendant l'année scolaire 2017-2018 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-( 2426) - SPORT - Opération "Les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme - Convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2017-2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;**

**- de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2017 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-( 2646) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales - rectificatif à la délibération n°53-1945 du 26 juin 2017.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de dire que l'annexe à la présente délibération annule et remplace l'annexe 1 de la délibération n°53-1945 du 26 juin 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 26-( 2383) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2017.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération ;**

**- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectations de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 27-( 2465) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Grenoble Handisport, Le Jardin Aquatique et Grenoble Alpes Canoë Kayak.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux associations Grenoble Handisport, Grenoble Alpes Canoë Kayak et Le Jardin Aquatique ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-( 2455) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2018 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer à l'association Grenoble Volley Université Club, sur crédits budgétaires 2018 et au titre de la saison 2017-2018, une partie de subvention d'un montant de 81 850 €**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-( 2739) - SPORT - Dénomination d'une salle au nom de Tony Parker au Centre sportif Hoche.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la dénomination « salle Tony Parker » de la salle de basket du centre sportif Hoche.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-( 2397) - MONTAGNE - Convention d'objectif et de moyens entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour la Maison de la Montagne.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole régissant les relations entre la Maison de la Montagne et l'Office de Tourisme ;**

**- d'accepter une subvention de 25 000€ au titre de l'année 2017 de Grenoble Alpes Métropole, ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-( 2456) - MONTAGNE - 19èmes Rencontres du Cinéma de Montagne - Conventions de partenariats.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et :**

**La Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, les sociétés PETZL, Millet Mountain Group, Au Vieux Campeur, Allibert Treeking, la librairie Arthaud, Camp, La Randonnée, la Commune de**

la Morte pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Alpes du Grand Serre, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, Grenoble Habitat, la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne et le Dauphiné Ski Alpinisme, l'OT Grenoble Alpes Métropole, Expé Spélémat, la SEMITAG, l'hôtel Mercure Grenoble Centre, la société Wize-Op ToGetZer, les associations : ALICES Inter CE, FODACIM, Mountain Wilderness, LPO, Coordination Montagne, Groupe Haute Montagne, Grenoble Bouge, CAF Jeunes en Montagne, Montagnes et Sciences, France Bleu Isère, Télé Grenoble et Alpine Mag ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions ;
- d'approuver l'octroi d'accréditations et d'invitations aux partenaires tels que définies dans les conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-( 1858) - MONTAGNE** - Organisation et tarification de la billetterie des 19èmes Rencontres du Cinéma de Montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer les tarifs en TTC des 19èmes Rencontres du Cinéma de Montagne qui se dérouleront du mardi 7 au samedi 11 novembre 2017 :

- En prévente du lundi 9 octobre au lundi 6 novembre à :

- plein tarif/soir : 5 €

- tarif réduit/soir : 4 €(moins de 26 ans, personnes handicapées, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, demandeurs d'asile, abonnés TAG et adhérents ALICE (cf annexe)

- formule pass 3 soirées : 12 €

- formule pass 4 soirées : 16 €

- formule pass 5 soirées : 20 €

- gratuité pour les enfants de moins de 10 ans, invités partenariaux et protagonistes.

- PASS' Région : 5 €;1 €à charge du lycéen et 4 €à charge de la Région

- PASS'Culture Découverte : 4 €

- Pendant la durée des Rencontres du mardi 7 au samedi 11 novembre, une majoration de 2 €sera appliquée sur l'ensemble des tarifs sauf pour les gratuits, les PASS'Région et les PASS'Culture Découverte.

- d'autoriser Monsieur la Maire à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le nouveau dispositif PASS' Région.



**- d'autoriser Monsieur la Maire à signer la convention avec le Département de l'Isère sur le dispositif PASS'Culture Découverte.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 33-( 2563) - MONTAGNE - Restitution de locaux sis 14 rue de la République (Maison de Tourisme) par l'association « Coordination Montagne » - Signature d'un avenant.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « Coordination Montagne » l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-( 2506) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) de Seyssins (année scolaire 2015-2016) et Eybens (année scolaire 2016-2017).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS à Seyssins en 2015-2016 et Eybens en 2016-2017.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-( 2539) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et convention de fonctionnement du Collège Lycée Elitaire Pour Tous -CLEPT- avec le Lycée Mounier.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec le lycée E.Mounier, ainsi que la convention de fonctionnement multipartite entre le Recteur, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Lycée et la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-( 2544) - AFFAIRES SCOLAIRES** - Avenant à la convention de mise à disposition de logements de fonction instituteur au CCAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale pour la mise à disposition temporaire des deux logements de fonction enseignants supplémentaires listés ci-dessus (annexe 1) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale ledit avenant,**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 37-( 2549) - AFFAIRES SCOLAIRES** - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association La Cordée pour l'accueil de la restauration des élèves des écoles du Lac maternelle et élémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant, joint en annexe, à intervenir avec l'association La Cordée ;**

**- d'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-( 2507) - PARCOURS EDUCATIF** - Programme de Réussite Éducative 2-16 ans de la ville de Grenoble et signature de la convention d'attribution financière.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT , M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public et de la CAF aux actions des services Ville labellisées "Programme de Réussite Éducative" ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au Programme de Réussite Éducative 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 39-( 2508) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 9 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- d'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 2 personnes et à l'association dont les noms et les descriptifs des projets figurent à l'annexe 1.**

**Vote séparé sur les bourses FIJ :**

**Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-( 2509) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'Association Enfantine.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Enfantine, joint en annexe, pour la mise à disposition de ce nouveau local.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-( 2370) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de financement du projet Palestinien "Marcher en Palestine, redécouvrir son pays et se réappropriier son patrimoine".**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser une subvention de 11 092,50 € à l'association SGAP 38 pour l'année 2017, à la signature de la convention pour le commencement des travaux d'aménagement du mur d'escalade ;**
- de verser une subvention de 11 092,50 € à l'association SGAP 38 pour l'année 2018 à réception d'un bilan technique et financier à mi-parcours ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association SGAP 38 la convention jointe en annexe pour l'année 2017 et 2018.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 42-( 2409) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE** - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;
- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 21 525 euros au titre de l'année 2017, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants'' de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-( 2770) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE** - Avenant financier à la convention passée entre la ville de Grenoble et le Planning familial au titre de l'année 2017 dans le cadre de la coopération avec la ville de Ouagadougou.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser le versement de la subvention de 10 000 euros au Planning familial ;
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 44-( 2605) - URBANISME AMENAGEMENT** - ZAC Presqu'île - Opération ABC - Validation de charges foncières dans le cadre de cessions de lots à Linkcity par la SEM Innovia - Garanties d'emprunt - Apport en compte courant d'associés à la SAIEM Grenoble Habitat.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession par la SEM InnoVia des tènements 1 et 2 de l'ilot CC à Linkcity à 210 € Hors Taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le logement locatif social et 300 € Hors Taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le logement locatif intermédiaire, hors locaux communs,

- de donner un accord de principe pour l'apport en compte courant de la SAIEM Habitat pour un montant de 500 000 euros, pour une durée maximale de 4 ans et dans des conditions de remboursement, de cessibilité ou de transformation en capital ; les termes de la convention d'apport devant être soumis à une délibération ultérieure de l'organe délibérant,
- de donner un accord de principe pour l'octroi d'une garantie sous la forme d'un engagement de caution de 100 % pour l'emprunt de 5 875 000 euros par Grenoble Habitat pour financer la réalisation de 42 logements intermédiaires ; les modalités de l'emprunt et les conditions de la garantie devant être confirmées par une délibération ultérieure du Conseil municipal,
- de donner un accord de principe pour l'octroi d'une garantie sous la forme d'une caution de 100 % pour l'emprunt in fine de 1 051 000 euros par la SAIEM Grenoble Habitat pour financer l'achat du terrain nécessaire à la réalisation de 42 logements intermédiaires ; les modalités de l'emprunt et les conditions de la garantie devant être confirmées par une délibération ultérieure du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 45-( 2579) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert - Validation de charges foncières dans le cadre de plusieurs cessions de lots par la SPL SAGES pour la réalisation de trois immeubles de logements familiaux en accession à la propriété.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la cession par la SPL SAGES du terrain correspondant aux lots Z3A-2 et Z3A-3 au groupe Pichet, en vue de la réalisation d'un programme de logements familiaux en accession libre à la propriété de 5 550 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ, avec une charge foncière fixée à 300 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- d'autoriser la cession par la SPL SAGES du terrain correspondant au lot Z3B-2 à Bouygues Immobilier, en vue de la réalisation d'un programme de logements familiaux en accession à la propriété de 3 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ, avec une charge foncière fixée à :
  - 210 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements vendus en accession sociale entrant dans le dispositif de financement de la Métro,
  - 230 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements vendus en accession encadrée,
  - 245 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements vendus en accession libre,
- d'autoriser la modification des charges foncières pour la cession par la SPL SAGES du lot Z5A2 à Grenoble Habitat en vue de la réalisation d'un programme de 47 logements familiaux en accession à la propriété et 27 logements locatifs sociaux pour une surface plancher totale de 5 124 m<sup>2</sup> environ, avec une charge foncière fixée à :
  - 210 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements locatifs sociaux,
  - 210 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements en accession sociale,
  - 230 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements en accession encadrée,
  - 245 €HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les logements en accession libre.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 46-( 2580) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île - Validation de charges foncières dans le cadre de plusieurs cessions de lots par la SEM Innovia**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia du lot CG1 à ACTIS en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux et locaux d'activité en rez-de-chaussée, pour un total de 3 500 m<sup>2</sup> de plancher environ, avec une charge foncière fixée à 210 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux et 100 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les locaux d'activité.

- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia du lot CH3 à la société Linkcity en vue de la réalisation d'un programme tertiaire de 2 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ, avec une charge foncière fixée à 220 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 47-( 2582) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Bouchayer-Viallet - Validation de la charge foncière dans le cadre de la cession du lot G2 par la SEM Innovia.**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia, du lot G2 au groupe Pichet en vue de réaliser un programme de résidence de services mixtes pour un total d'environ 4 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher avec une charge foncière fixée à 415 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 48-( 2555) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder un garage, situé 12 rue Paul Bourget à Grenoble à Monsieur Jacques Henry au prix de 12 000 €, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'autoriser ACTIS à démolir ses immeubles de logements locatifs sociaux situés 20 rue Eugène Sue et 25-27 rue Georges Sand à Grenoble, conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- d'autoriser ACTIS à réaliser toutes les études et à déposer toutes les autorisations d'occupation du droit des sols nécessaires à l'opération immobilière qui sera réalisée sur la parcelle cadastrée section HS n°98, située 1 rue Roger Ronserail, propriété de la Ville, conformément aux clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 49-( 2132) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - EPFL du Dauphiné : Acquisitions, cessions et gestion des réserves foncières en portage. Esplanade et Villeneuve.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'Etablissement Public Foncier du Dauphiné à vendre le garage sis 35 Route de Lyon, lot 12, mis en réserve foncière initialement dans le cadre du projet Esplanade, à M. Frédéric KAZAKBAYLI au prix global de 13 152.51€;
- de solliciter l'Etablissement Public Foncier du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du bien de M. Jacques PEREZ sis 7 route de Lyon au titre du volet Renouvellement Urbain ;
- de solliciter l'Etablissement Public Foncier du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du logement de M. et Mme BURLAT sis 150 Galerie de l'Arlequin au titre du volet Renouvellement Urbain et de la convention d'opération en date du 01/07/2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires, notamment les conventions de portage et les conventions de mise à disposition s'il y a lieu.

**Vote séparé sur le bien de M. Jacques PEREZ sis 7 route de Lyon :**

**Pour : 48 - Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA) - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER).**

**DELIBERATION N° 50-( 2418) - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation de la ville de Grenoble portant sur la démolition de logements sociaux existants propriété d'Actis, immeuble situé 60 rue Louise Michel à Grenoble cadastré HP35.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Actis à démolir les logements sociaux de l'immeuble situé au 60 rue Louise Michel dénommé « la Villa des Cèdres » cadastré section HP numéro 35 pour permettre la construction de 26 à 28 logements sociaux sur le même tènement.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 51-( 2685) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée rue Clément par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser une aide de 46 500 € à la SDH pour la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 13 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 3bis rue Clément et 4 rue du Dauphiné ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les conditions et les modalités de versement de ladite participation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 52-( 2653) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de répartition des charges - Copropriété 3 Chemin Montrigaud à Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**



**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges avec la Copropriété du 3 Chemin Montrigaud à Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 53-( 2686) - ENERGIE - Projet européen Smart Cities Zen N : réhabilitation thermique et énergétique de l'Arlequin – Avenant aux conventions de reversement des subventions d'aides aux travaux à ACTIS et SDH.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de l'amendement relatif au projet Smart Cities Zen-N, pris le 29 mars 2017 par la Commission Européenne, qui porte l'échéance du projet au 31 octobre 2017, et qui diminue la contribution globale de l'Europe, celle attribuée au projet de démonstration grenoblois et notamment la partie de celle-ci allouée aux travaux de réhabilitation ;**

**- de modifier en conséquence la délibération n° 32-A030 du 21 juillet 2014, afin de ramener à 45,88 €/m<sup>2</sup>, au lieu de 47,34 €/m<sup>2</sup>, l'aide de l'Union Européenne à reverser par la Ville à SDH et ACTIS, au titre des travaux de réhabilitation des 40 et 50 galerie de l'Arlequin, afin de prendre en compte les surfaces et montants de subventions désormais retenus par l'Europe;**

**- d'approuver les avenants n°2 aux conventions de mise en œuvre et de reversement des aides européennes signées avec ACTIS et SDH, portant la durée de l'opération à juin 2018 (solde des comptes) et ramenant les surfaces prises en compte et les aides de l'Union Européenne à respectivement 8 215 m<sup>2</sup> et 376 912 euros pour ACTIS, 12 785 m<sup>2</sup> et 586 588 euros pour SDH ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants et tout document nécessaire au bon achèvement du projet Smart Cities Zen-N.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 54-( 2416) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dispositif FISAC (Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce) : Convention entre l'Etat et la ville de Grenoble, Maître d'ouvrage**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'autoriser le Maire à signer la convention conclue entre l'État et la ville de Grenoble relative à l'attribution d'une subvention au titre du FISAC, ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-( 2777) - ENVIRONNEMENT** - Demande d'autorisation, présentée par la SAEM MINATEC Entreprises, d'ouverture de travaux miniers et d'exploitation d'un gîte thermique basse température pour une durée de 30 ans, dans le cadre de son projet de Bâtiment de Haute Technologie (BHT-2) sur la presqu'Ile de Grenoble, rue Félix Esclangon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SEM MINATEC Entreprises d'ouverture de travaux miniers et d'exploitation d'un gîte thermique basse température dans le cadre de son projet de Bâtiment de Haute Technologie (BHT-2), rue Félix Esclangon.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST).**

**DELIBERATION N° 56-( 2776) - ENVIRONNEMENT** - Demande d'autorisation, présentée par Schneider Electric France, d'ouverture de travaux miniers, et d'exploitation d'un gîte thermique basse température pour une durée de 30 ans, dans le cadre de son projet Greenovalley X-Pole, sur la presqu'Ile de Grenoble, avenue des Martyrs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation, formulée par la société Schneider Electric France, d'ouverture de travaux miniers et d'exploitation d'un gîte thermique basse température dans le cadre de son projet Greenovalley X-Pole, avenue des Martyrs.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-( 2775) - ENVIRONNEMENT** - Demande d'autorisation de la société POLE UTILITES SERVICES – ENGIE COFELY de construire et exploiter une installation de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et transfert par tuyauteries sur la Presqu'île de Grenoble, sur le site du CEA, 17 avenue des Martyrs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par PUS – ENGIE COFELY d'exploiter cette installation de production, stockage et distribution d'hydrogène, sous réserve de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables au projet.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-( 2278) - ENVIRONNEMENT** - Contrat de cession de droits dans le cadre d'un projet de fonds d'archives relatif à l'activité du service Espaces Verts, porté par l'association Racines Communes et intitulé "Paroles de Jardiniers".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droit ci-joint, établi pour l'ensemble des jardiniers interviewés.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-( 1914) - VOIES ET ESPACES PUBLICS** - Correction de dénominations de voies publiques

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de redénommer « rue Henry Duffourd » l'ancienne voie « rue Henri Duffourd »**
- de redénommer « rue Henri Dagallier » l'ancienne voie « rue Henri Dagalier »**
- de redénommer « rue Wilfrid et Conrad Kilian » l'ancienne voie « rue Wilfrid et Conrad Killan »**
- de redénommer « rue Giusto Gervasutti » l'ancienne voie « rue Gusto Gervasoti »**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-( 2853) - ADMINISTRATION GENERALE** - Vente d'un tracto-chargeur par la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter le principe d'une cession d'un tracto-chargeur de marque TEREX à Grenoble Alpes Métropole, pour un montant de 10 000€;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 61-( 710) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE** - Loi MAPTAM - Approbation du transfert des espaces publics à Grenoble-Alpes Métropole - Autorisation donnée au Maire de signer la convention de superposition d'affectation des biens sur le domaine public transféré.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le transfert de propriété des espaces publics de la ville de Grenoble tels que précisés dans le procès-verbal signé avec Grenoble Alpes Métropole;
- d'approuver la convention de superposition d'affectations sur le territoire de la ville de Grenoble relative aux équipements et éléments relevant de sa compétence mais installés sur le domaine public transféré à Grenoble Alpes Métropole ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-( 2886) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention relative à la redevance spéciale à conclure avec Grenoble-Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 63-( 2632) - PREVENTION SECURITE - Prévention récidive et accompagnement socio éducatif de jeunes en grande difficulté association A.R.E.P.I. L'ÉTAPE. Avenant 2017.**

Intervention(s) : Mme BOUKAALA, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à l'association AREPI L'ÉTAPE, au titre de l'année 2017, une subvention de 10 000 € pour ses missions.
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**DELIBERATION N° 64-( 2854) - PREVENTION SECURITE -** Mise à disposition des locaux de la Police Municipale au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Isère.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention passée entre le Ministère de l'Intérieur (représenté par la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Isère) et la ville de GRENOBLE,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 65-( 2636) - ACTION SOCIALE -** Avenant financier à la convention passée entre la Maison des Jeunes et de la Culture PREMOL et la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 euros pour le projet intitulé « Prévention par la culture ».**
- d'autoriser le maire à signer le dit avenant.**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 66-( 2635) - ACTION SOCIALE -** Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention annuelle entre la Ville de Grenoble et le Plateau - avenant financier - année 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer à l'association le Plateau, au titre de l'année 2017, une subvention de 11 000 € pour l'action "le 15 Albert Thomas " ;**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-( 2637) - ACTION SOCIALE** - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention annuelle entre la Ville de Grenoble et la MJC Allobroges - avenant financier - année 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à la MJC Allobroges, au titre de l'année 2017, une subvention de 2 100 € pour l'action "Projet Respect 2018",
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 68-( 2634) - ACTION SOCIALE** - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique (année 2017) - avenant financier - année 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2017, une subvention de 20 000 € pour l'expérimentation de l'extension du dispositif de "médiation de nuit" sur le Village Olympique,
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).**

**DELIBERATION N° 69-( 2280) - ACTION SOCIALE** - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative au projet collaboratif "programme d'actions partagé sur les usages du numériques dans les quartiers prioritaires de Grenoble Alpes Métropole".

Intervention(s) ; Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 70-( 2373) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

**Vote séparé sur la Régie Quartier Villeneuve – Village Olympique :**

**Pour : 56 - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-( 2715) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur,**
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur de deux subventions de projet pour un montant total de 6 000€ pour l'année 2017 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Solidarité,**
- d'autoriser le versement à Grenoble Solidarité d'une subvention de fonctionnement de 25 330€ pour l'année 2017 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et Le Fournil,**

**- d'autoriser le versement à l'association Le Fournil d'une subvention de projet pour un montant de 10 000€ pour l'année 2017.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 72-( 2716) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association CASSIOPEE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 3 694 € pour l'année 2017 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 73-( 1005) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitants de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA),**
- d'attribuer à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes, une subvention de fonctionnement de 7 570€,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. COUTAZ).**



**DELIBERATION N° 74-( 2495) - LOCAUX ASSOCIATIFS** - Approbation des Règlements Intérieurs et tarification des salles gérées par les Maisons des habitants de la Ville de Grenoble. Adoption du règlement intérieur des bureaux et autres locaux au sein des Maisons des Habitants et Espaces Personnes Agées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter à compter du 09/10/2017, les nouvelles conditions de mise à disposition des salles municipales gérées par la DAT, ainsi que les règlements intérieurs y afférents, tels que présentés en annexe 2 ;

- d'accorder à compter du 09/10/2017, la gratuité selon les principes définis dans la délibération pour les salles dont la liste est jointe en annexe 1 ;

- de fixer les conditions financières suivantes, qui s'appliqueront à compter du 09/10/2017, pour les salles dont la liste est jointe en annexe 1 et selon les principes définis dans la délibération :

\* salles municipales de moins de 100 m2:

- location pour 1 heure avec un minimum de 2 heures : 8 €

- forfait journalier de location à 64 €

\* salles municipales à partir de 100 m2 :

- location pour 1 heure avec un minimum de 2 heures : 25 €

- forfait journalier de location à 200 €;

- que les conditions financières susvisées s'appliqueront lors des périodes électorales et durant les périodes d'établissement des comptes de campagne correspondants, à tous les partis politiques, mouvements et associations à caractère politique, ainsi qu'aux candidats ou à leurs mandataires financiers, pour les salles de réunions dont la liste figure en annexe 1 ;

- de fixer une participation symbolique annuelle de 15 € pour les collectifs d'habitants dont le projet concerne le périmètre d'action des Maisons des Habitants, ou de la Ville et dont l'objet d'intérêt général concerne le cadre de vie, le développement social et/ou culturel, l'accès aux droits, la démocratie locale ;

- d'adopter le règlement intérieur relatif aux bureaux et autres locaux selon les principes définis dans la délibération conventions cadre relatives à la mise à disposition de locaux pour les associations, au sein des Maisons des Habitants et Espaces Personnes Âgées N° 61 – 1127 du 26 juin 2017.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains – UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 75-( 1723) - LOCAUX ASSOCIATIFS** - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations KIAP et JOGA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations KIAP et JOGA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-( 2633) - LOCAUX ASSOCIATIFS** - Convention de mise à disposition entre la Ville de Grenoble et l'Union Syndicale Solidaires Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'Union Syndicale Solidaires Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains – UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 77-( 2683) - LOCAUX ASSOCIATIFS** - Conditions des mises à disposition gratuites ou tarifées des salles de réunion ; ouverture en autonomie et extension des horaires le samedi de la Maison des Associations

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder à compter du 01/10/2017 la gratuité pour les salles de réunion de la Maison des Associations aux utilisateurs suivants : les associations à but non lucratif grenobloises ou dont les activités concernent le public grenoblois, et aux partis politiques lorsque cette mise à disposition a lieu en dehors des périodes de campagne électorale ;
- de fixer les conditions financières suivantes à compter du 01/10/2017 pour l'accès aux salles de la Maison des Associations des personnes morales à but lucratif (organismes de formation, entreprises, syndicats de copropriété...) ;
- pour les salles de moins de 100 places : 8€/heure pour une réservation minimum de 2 heures, et un forfait journée (10 heures) de 64€
- pour la salle de conférence de 160 places : 25€/heure pour une réservation minimum de 2 heures et un forfait journée (10 heures) de 200€

- de dire que les conditions financières sus-visées s'appliqueront lors des périodes électorales et durant les périodes d'établissement des comptes de campagne correspondant, à tous les partis politiques, mouvements et associations à caractère politique, ainsi qu'aux candidats ou à leurs mandataires financiers, pour les salles de réunion de la Maison des Associations ;
- de fixer une participation financière annuelle symbolique de 15 € pour les collectifs d'habitants grenoblois dont l'objet d'intérêt général concerne le cadre de vie, le développement social et/ou culturel, l'accès aux droits, l'égalité des droits, la démocratie locale...
- d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la Maison des Associations qui sera ouverte le samedi de 9H à 18H toute l'année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux ci-annexé
- d'approuver les termes des documents ci-annexés relatifs aux mesures de sécurité.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains – UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 78-( 1392) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** - Adhésion au réseau "Partenaires-Egalité" entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes et les quatre engagements de l'adhésion proposée par Grenoble Alpes Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 79-( 2783) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE** - Conventions d'objectifs et de financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de prévention en santé publique : Médiateurs pairs en santé - Troubles du langage

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) relative au projet « Dépister et diagnostiquer les troubles du langage chez les enfants scolarisés en maternelle » ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble la somme de 25 000 €;

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet « Médiation paire en santé dans les quartiers politique de la Ville de Grenoble » ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble la somme de 75 000 €**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 80-( 2784) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la Ville de Grenoble et des associations menant des actions de santé : ODTI et MJC Maison pour Tous Abbaye**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le versement des subventions suivantes :**  
**4 500 € à l'ODTI**  
**3 000 € à la MJC Maison pour Tous Abbaye**

**- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants annexés.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 81-( 2740) - DEMOCRATIE LOCALE - Dénomination de la Maison des Habitants Secteur 3 : Maison des Habitants Anatole France**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le dénomination « Maison des habitants Anatole France » de la Maison des habitants du secteur 3.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 82-( 2601) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise de participation par GEG dans la structure juridique destinée à recevoir ses activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser l'opération d'investissement par la SAEML Gaz Electricité de Grenoble aux fins de création de la société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 37 000 euros à constituer en vue de la séparation des activités de gestion des réseaux de distribution du**

reste des activités du groupe GEG prescrite par les dispositions de l'article L. 111-57 du code de l'énergie.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains – UDI et Société Civile + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT).**

**DELIBERATION N° 83-( 2786) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commande entre la ville de Grenoble, le centre communal d'action sociale de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour les achats relatifs aux moyens d'information**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Grenoble, le CCAS de la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour les achats relatifs aux moyens d'information qui annule et remplace la convention de groupement de commandes adoptée par délibération du 19 décembre 2016;**

**- de désigner comme représentant de la ville de Grenoble au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les achats relatifs aux moyens d'information :**

**Titulaire : Mme Laurence COMPARAT**

**Suppléant : Mme Anne-Sophie OLMOS**

**Vote séparé sur les désignations :**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 84-( 2562) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de prestations intégrées entre le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (CCAS) et la ville de Grenoble pour un marché relatif au contrôle et à l'entretien des aires de jeux d'enfants des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) du CCAS.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le contrat de prestations intégrées conclu entre le Centre communal d'action social de Grenoble et la ville de Grenoble pour la gestion de son patrimoine ludique ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et tout document se rapportant à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 85-( 2628) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'un protocole transactionnel avec la société Europe Service Déchets.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la conclusion du protocole transactionnel, joint en annexe, entre la ville de Grenoble et la société Europe Service Déchets ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).**

**DELIBERATION N° 86-( 2631) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole d'accord transactionnel**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire, M. CHAMUSSY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur \_\_\_\_\_, joint en annexe ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 1 Ensemble à Gauche (M. TUSCHER)**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 87-( 2680) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s**

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Préparation de la réunion sur l'hébergement organisée par le Cabinet du Maire**  
- le 29 juin 2017 à Lyon – M. JACTAT

**Les Jéru 2017 (Journées nationales d'échanges des acteurs du renouvellement urbain) sur le thème «Tous mobilisés pour transformer les quartiers»**  
- les 5 et 6 juillet 2017 à Paris – E. PIOLLE

**CRUSSOL Festival – Village citoyen – conférence débat**  
- le 8 juillet 2017 à St Peray (Ardèche) – P. CLOUAIRE  
**71ème édition du Festival d'Avignon**  
- le 11 juillet 2017 à Avignon – C. BERNARD

**Conférence nationale des territoires**  
- le 17 juillet 2017 à Paris – V. FRISTOT

**Commémoration du 73ème anniversaire des combats du Vercors**  
- le 21 juillet 2017 à Vassieux en Vercors – M. JULLIAN

**Inauguration nouveaux locaux Centre Montagne et Musique en Vercors**  
- le 29 août 2017 à Autrans – P. MERIAUX

**Réunion Réseau Jeunesse et Groupe d'appui départemental de la DDCS/DSDEN38**  
- le 5 septembre 2017 à Bourgoin-Jallieu – F. MALBET

**Visite opérations Grand Lyon Habitat**  
- le 8 septembre 2017 à Lyon – V. FRISTOT

**Conférence autoconsommation de la Commission de Régulation de l'Energie**  
- le 12 septembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

**Conférence régionale Santé Environnement**  
- le 13 septembre 2017 à Lyon – V. FRISTOT

**Forum mondial des villes pour les droits humains**  
- les 13 et 14 septembre 2017 à Séoul (Corée du Sud) – B. MACRET

**Forum mondial des villes pour les droits humains**  
- les 13 et 14 septembre 2017 à Séoul (Corée du Sud) – E. CARROZ

**Conseil d'administration + Assemblée générale du « Réseau Français Villes Santé »**  
- les 14 et 15 septembre 2017 à Toulouse – M. JACTAT

**Alter Sommet Lyon-Turin**  
- le 16 septembre 2017 à VENAUS (Val de Suse - Italie) – P. MERIAUX

**17ème Conférence des villes – France urbaine**  
- le 20 septembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

**Visite SEMAEST : structure de portage de locaux commerciaux**  
- les 20 et 21 septembre 2017 à Paris – P. CLOUAIRE

**Obsèques Colonel Fred Moore (Chancelier d'honneur de l'Ordre de la Libération)**  
- le 22 septembre 2017 à Paris – M. JULLIAN

**Assemblée d'initiatives locales du pays de Vernoux en Vivarais (Ardèche)**  
- le 24 septembre 2017 à Vernoux en Vivarais – AS OLMOS

**Colloque sur les Bioénergies : participation table ronde**  
- le 26 septembre 2017 à Paris – V. FRISTOT

**Congrès de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat)**  
- du 26 au 28 septembre 2017 à Strasbourg – E. PIOLLE  
**Congrès HLM**  
- les 26 et 27 septembre 2017 à Strasbourg – V. FRISTOT  
**Réunion d'information sur le rôle de l'administrateur AFL**  
- le 27 septembre 2017 à Paris – H. SABRI

**Cérémonie des Trophées de la participation et de la concertation**  
- du 1 au 2 octobre 2017 à Paris – P. CLOUAIRE

**Commission DDTE France Urbaine**  
- le 4 octobre 2017 à Paris – V. FRISTOT

**Voyage d'étude « Gouvernance Métropolitaine renforcée »**  
- le 5 octobre 2017 à Nantes – AS OLMOS

**Rencontres d'internalisation des collectivités territoriales – Cités Unis France**  
- du 9 au 10 octobre 2017 à Paris – B. MACRET

**Réseau Environnement Santé : 1ère Rencontre Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens**  
- du 9 au 11 octobre 2017 à Paris – M. JACTAT

**Journée d'échanges techniques sur les zones à circulation restreinte**  
- le 12 octobre 2017 à Lyon – J. WIART

**Colloque « Processus participatifs et politiques locales »**  
- les 18 et 19 octobre 2017 à Bruxelles (Belgique) – M. GIROD DE L'AIN

**Assemblée générale OPEN DATA France**  
- le 14 novembre 2017 à Toulouse – L. COMPARAT

**Journées françaises de l'évaluation « l'évaluation au service d'une nouvelle intelligence de l'action publique »**  
- les 16 et 17 novembre 2017 à Saint-Denis – M. GIROD DE L'AIN

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Pour : 50**  
**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**



**DELIBERATION N° 88-( 2553) - ADMINISTRATION GENERALE -** Participation de la Ville de Grenoble à l'organisation d'un forum international sur le « bien-vivre » en mai 2018 dans l'agglomération grenobloise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'implication de la ville de Grenoble à l'organisation d'une conférence internationale sur le « bien-vivre » en mai 2018 dans l'agglomération grenobloise mise en place à travers un partenariat université/société civile/collectivités locales ;**

**- d'approuver la convention de partenariat avec le CCFD-Terre solidaire ci-jointe, intégrant le versement par la ville de Grenoble d'une subvention de 5 000 € en 2017 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 89-( 1728) - PERSONNEL MUNICIPAL -** Remises de dettes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'accorder une remise gracieuse de dette à deux agents territoriaux pour un montant respectif de 62,75 et de 636.25 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 90-( 2349) -** PERSONNEL MUNICIPAL - Avancements de grade : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer, pour l'année 2017, un taux de promotion grade par grade pour la catégorie A suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un de ces grades d'avancement.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 91-( 1776) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 92-( 2651) - PERSONNEL MUNICIPAL - Complément aux modalités d'application des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire et de la dérogation au contingent des 25 heures supplémentaires par mois.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de compléter la délibération n° 19-E002 du 14 décembre 2009 qui définit notamment les filières des agents de la Ville susceptibles de bénéficier d'heures supplémentaires conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 par des précisions sur les bénéficiaires et les cadres d'emplois concernés énoncées ci-dessus ;

- de compléter la délibération n° 1254 du 22 mai 2017 qui définit les services et activités nécessitant une dérogation au contingent d'heures supplémentaires fixé par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 (soit 25 heures par mois pour un agent à temps complet) par des précisions sur les bénéficiaires et les cadres d'emplois concernés énoncées ci-dessus.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 93-( 1948) - PERSONNEL MUNICIPAL - Indemnité de départ volontaire - Protocole d'accord transactionnel.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la demande de démission de Monsieur \_\_\_\_\_ et d'autoriser le versement de l'indemnité de départ volontaire d'un montant de 10 064 euros, en application du décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 et de la délibération du conseil municipal n°23 du 15 décembre 2014 ;
- de renoncer à mettre en œuvre une procédure disciplinaire à l'encontre de l'agent pour le cumul d'emploi non autorisé qui pourrait lui être reproché ;
- d'approuver le protocole transactionnel ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 94-( 2690) - PERSONNEL MUNICIPAL - Indemnisation du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.**

**Retirée en séance**

**DELIBERATION N° 95-( 2692) - PERSONNEL MUNICIPAL - Indemnisation du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'indemniser le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions à hauteur de 10 864€**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 96-( 2691) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle**

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme TAVEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :**

**- faits du 02/06/2017**

**- faits du 01/07/2017**

**- faits du 27/06/2017**

**- faits du 29/06/2017**

**- faits du 27/06/2016**

**- faits du 20/06/2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**- faits en mars et avril 2017**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 97-( 2578) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rapport relatif aux mutualisations entre Grenoble Alpes Métropole et ses communes**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'émettre un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations.**
- de proposer à la Métropole de reposer ensemble les conditions d'une gouvernance partagée des services communs entre la Ville de Grenoble et la Métropole.**
- de proposer à la Métropole de définir les modalités d'évaluation et de bilan du fonctionnement des services communs d'ici le renouvellement des conventions (fin 2018).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 98-( 2577) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole de l'équipement culturel "MC2" reconnu d'intérêt métropolitain - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de transfert.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le transfert à titre gratuit au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole des biens immobiliers occupés par l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble, situés sur la commune de Grenoble et listés dans le tableau ci-annexé ;**
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 99-( 2569) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Avenant à la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le présent avenant, à intervenir avec l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents y afférent.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 100-( 2737) - NOUVELLES TECHNOLOGIES** - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Gaz Electricité de Grenoble pour l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant destiné à modifier la convention de partenariat relative à l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun :**
  - **sur les matériels informatiques remplacés et ajoutés et dont la Ville devient propriétaire,**
  - **sur le montant de la redevance annuelle pour les prestations informatiques.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 101-( 2668) - NOUVELLES TECHNOLOGIES** - Signature de conventions entre la Ville de Grenoble et Orange portant sur la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les écoles

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat portant sur la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les écoles.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 102-( 2625) - DOMAINE PUBLIC** - Remboursement de droits de stationnement des Taxis

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de procéder au remboursement des droits de stationnement, au prorata du nombre de jours non travaillés, de la redevance semestrielle pour les artisans taxis justifiant d'un arrêt de travail pour maladie de plus de 6 mois consécutifs.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 103-( 2909) -** DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France : Convention d'occupation du domaine public avec Smile in Events pour l'organisation du Snow Garden Festival les 13 et 14 octobre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'association Smile in Events pour l'organisation du Snow Garden Festival les 13 et 14 octobre 2017.**
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 104-( 2595) -** DOMAINE PUBLIC - Marchés de Noël – du 24 novembre au 24 décembre 2017 – conventions d'occupation du domaine public et tarifs associés

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexe 1).**
- **d'approuver les tarifs associés pour l'année 2017 (annexe 2).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 105-( 2581) -** FINANCES - Site Sommital Bastille

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de procéder à l'affectation des biens immobiliers, des subventions transférables et des emprunts s'y rapportant ;**
- **de procéder à la dotation des biens mobiliers ;**
- **de procéder à la régularisation de 141 394,09 euros sur le compte 2115 par une opération d'ordre non budgétaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 106-( 2512) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2017

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

LA PENICHE	15 000,00
ANCIENS DESCENDANTS & AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS & SECTEUR 1	400,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	1 000,00
FEDERATION POUR LE RAYONNEMENT ET L'ENTRAIDE DES SOLDATS DE MONTAGNE - FRESM	2 000,00
SUR LES PAS DES HUGUENOTS - SECTION ISERE	200,00

**Commission Ville émancipatrice**

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	450,00
ASPTT ATHLETISME	10 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	18 852,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	2 900,00
COMITE DE L'ISERE DE BASKET	1 518,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	9 195,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	1 000,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	3 000,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	8 000,00
GUC ATHLETISME	4 600,00

GUC RUGBY	1 000,00
KAN LILON	500,00
LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	2 500,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	2 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 194,00
COORDINATION NATIONALE DEVELOPPEMENT ACTIVITES MONTAGNE	4 000,00
A L'WEST	1 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	15 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	21 525,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	4 000,00
ASS. TISSER DES LIENS SOLIDAIRES-ATLLAS	1 500,00
CADTM	1 000,00
CITY TROTTERS	8 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	15 000,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE (AFTC)	1 500,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	10 000,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	11 092,50
TETRAKTYIS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	7 200,00

### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION	3 000,00
CASSIOPEE	3 694,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	8 040,00
ECOLE DE LA PAIX	8 000,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
GRENOBLE SOLIDARITE	25 330,00
LE FOURNIL	10 000,00
PRELUDES	8 000,00



RELAIS OZANAM	5 500,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	6 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 040,00
AFRIC IMPACT	2 000,00
ALPESOLIDAIRES	1 000,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	1 500,00
ASS. TISSER DES LIENS SOLIDAIRES-ATLLAS	1 000,00
ASSOC DE SANTE SOLIDARITE ET PREVENTION AGRESSIONS-ASSPA	1 000,00
ASSOCIATION CAMAYENNE DE L'ISERE	2 000,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	7 570,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	19 650,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	2 500,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
COFRACIR	1 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	1 500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 200,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 000,00
COMMUNIC'ACTION	1 300,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	800,00
CULTURES DU COEUR ISERE	350,00
ET POURQUOI PAS ?	1 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	1 000,00
LA SOUPE	1 000,00
L'AIGUILLAGE	2 000,00
LE FOURNIL	500,00
LE GRAND MANITOU	1 200,00
LES FEES ROSSES	2 000,00
ME BACHELARD	5 000,00

MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	8 000,00
MJC PARMENTIER	1 500,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 000,00
RETRAITES DE LA CITE	400,00
SAVOIRS POUR REUSSIR RHONE-ALPES	400,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	700,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	1 600,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	200,00
AREPI - L'ETAPE (ASS REGIONALE POUR L'INSERTION)	10 000,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	1 000,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	2 000,00
LE PLATEAU	11 000,00
MJC ALLOBROGES	2 100,00
MJC PREMOL	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38	3 000,00
AVENIR SANTE FRANCE	2 000,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
KEEP SMILING	1 000,00
LA SOUPAPE	1 000,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	830,00
PROMETHEE ALPES RESEAU	750,00

RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	1 500,00
RELAIS OZANAM	1 000,00
SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	400,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	2 661,00
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL)	6 100,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	1 000,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	800,00
TOTAL ARTICLE	475 309,50
TOTAL BUDGET	475 309,50

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Abstention(s) : 15**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme MARTIN, M. MACRET, Mme RAKOSE, Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. MALBET, M. DENOYELLE, Mme BERANGER, M. BERTRAND.**

**DELIBERATION N° 107-( 2826) - RESTAURATION - Mise à jour des tarifs de l'activité du Self municipal Clemenceau**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions établies

ultérieurement sur le modèle des conventions-cadres ci-jointes (annexe 1 et 3).

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 108-( 2918) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification des désignations des représentants dans les commissions municipales permanentes**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner Madame Claire KIRKYACHARIAN membre de la commission permanente « Ville Durable » ;**

**-d'approuver que les commissions se composent désormais comme suit :**

**Commission « Ressources » :**

**M. HABFAST**

**M. BOUZAIENE**

**Mme CAPDEPON**

**Mme COMPARAT**

**M. FRISTOT**

**Mme GARNIER**

**Mme GIROD de L'AIN**

**M. MACRET**

**M. MARGUET**

**Mme MARTIN**

**M. MERIAUX**

**M. MONGABURU**

**M. MALBET**

**Mme OLMOS**

**M. SABRI**

**Mme TAVEL**

**Mme SALAT**

**M. SAFAR**

**Mme BOUKAALA**

**M. CHAMUSSY**

**M. CAZENAVE**

**M. FILIPPI**

**Mme RICHARD –FINOT**

**M. TUSCHER**

**M. BREUIL**

**Commission « Ville durable » :**

**M.CLOUAIRE**

**Mme BOILEAU**

**Mme BOUILLON**

**Mme DATHE**

**M. DE CEGLIE**

**M. FRISTOT**

**Mme GARNIER**

**Mme DJIDEL**

**M. SOLDEVILLE**

**Mme TAVEL**

**M. WIART**

**Mme YASSIA**

**Mme JORDANOV**

**Mme SALAT**

**Mme AGOBIAN**

**Mme CADOUX**

**Mme JULLIAN  
Mme JACTAT  
Mme KIRKYACHARIAN  
Mme LHEUREUX  
M. MERIAUX**

**Mme PELLAT-FINET  
Mme BERANGER  
M. TUSCHER  
M. BREUIL**

**Commission « Ville solidaire et citoyenne » :**

**M. BACK  
Mme BOILEAU  
Mme CAPDEPON  
M. CARROZ  
M. CHASTAGNER  
M. CLOUAIRE  
M. CONFESSON  
M. COUTAZ  
Mme DATHE  
M. DE CEGLIE  
M. DENOYELLE  
Mme GARNIER  
Mme GIROD de L'AIN**

**Mme JACTAT  
Mme LEMOINE  
Mme RAKOSE  
Mme YASSIA  
M. VOIR  
M. BRON  
Mme BOUKAALA  
M. FILIPPI  
Mme BERANGER  
M. BARBIER  
Mme RICHARD -FINOT  
M. BREUIL**

**Commission « Métropolitaine » :**

**M. CLOUAIRE  
Mme COMPARAT  
M. CONFESSON  
Mme DATHE  
M. FRISTOT  
Mme BERNARD  
M. HABFAST  
Mme JACTAT  
Mme KIRKYACHARIAN  
Mme LHEUREUX  
Mme MARTIN  
M. MONGABURU**

**Mme OLMOS  
Mme RAKOSE  
M. SABRI  
Mme TAVEL  
M. WIART  
M. BURBA  
Mme JORDANOV  
Mme SALAT  
M. CHAMUSSY  
Mme PELLAT FINET  
M. FILIPPI  
M. TUSCHER  
M. BREUIL**

**Commission « Ville émancipatrice » :**

**Mme BERNARD  
M. BERTRAND  
Mme BOILEAU  
Mme BOUILLON  
M. BOUZAIENE  
M. CARROZ  
M. CHASTAGNER**

**M. MALBET  
Mme MARTIN  
M. MERIAUX  
M. SOLDEVILLE  
M. TUSCHER  
Mme BOUKAALA  
M. BRON**

**M. COUTAZ**  
**Mme DJIDEL**  
**Mme JULLIAN**  
**Mme LEMOINE**  
**Mme LHEUREUX**  
**M. MACRET**

**Mme AGOBIAN**  
**M. BARBIER**  
**Mme CADOUX**  
**M. CAZENAVE**  
**M. BREUIL**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 109-( 2803) - CONSEIL MUNICIPAL** - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Conseil Départemental d'Accès aux droits.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner le représentant de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Conseil Départemental d'Accès aux Droits :**

**- M. Emmanuel CARROZ**

**Vote séparé sur la désignation :**

**Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**DELIBERATION N° 110-( 2921) - DESIGNATIONS** - Modification des représentants de la ville de Grenoble au sein des conseils d'écoles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Ecole élémentaire Nicolas Chorier**

**- de désigner M. Vincent FRISTOT représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école élémentaire Nicolas Chorier.**

**Ecole élémentaire Menon**

**- de désigner M. Hakim SABRI représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école élémentaire Menon.**

**Ecole élémentaire Christophe Turc**

**- de désigner Mme Catherine RAKOSE représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école élémentaire Christophe Turc.**

**Ecole maternelle et élémentaire le Lac**

**- de désigner Mme Maryvonne BOILEAU représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école maternelle et élémentaire le Lac.**

**Ecole élémentaire Ferdinand Buisson**

**- de désigner M. Olivier BERTRAND représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école élémentaire Ferdinand Buisson.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H32**

## **ANNEXE(S)**

---

---



Objet	N° lot	Objet détaillé	N° de marché				Procédure	Service acheteur	Notification	Attribuaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum Montant en € HT	Estimation à ne remplir que pour les cc sans mini et maxi	Type de prix	Durée du marché
			Y	F	Z	206											
Accord-cadre Fourniture et acheminement d'électricité Marché subséquent n°7	lot 1	Marché subséquent n°7 - Sites ville de Grenoble dont la puissance souscrite est supérieure à 250 KVA	17	F	Z	206	Appel d'offres	DAJCP_AL	28/07/17	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	sans objet	900 000,00	sans objet	BPU	12 mois
Accord-cadre Fourniture et acheminement d'électricité Marché subséquent n°8	lot 2	Marché subséquent n°8 - Sites ville de Grenoble dont la puissance souscrite est comprise entre 36 KVA et 250 KVA	17	F	Z	207	Appel d'offres	DAJCP_AL	28/07/17	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	sans objet	2 700 000,00	sans objet	BPU	12 mois
Accord-cadre Fourniture et acheminement d'électricité Marché subséquent n°9	lot 3	Marché subséquent n°9 - Sites CCAS de Grenoble dont la puissance souscrite est comprise entre 36 KVA et 250 KVA	17	F	Z	208	Appel d'offres	DAJCP_AL	28/07/17	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	sans objet	419 000,00	sans objet	BPU	1 an
Achat de mobilier de bureau	lot 1	sièges de bureau, chaises (réunion), chaises visiteur, chaises pliantes	17	A	M	063	Appel d'offres	DAJCP_AL	02/08/17	EUROBIT	58028	NEVERS	sans objet	45 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an renouvelable 3 fois 1 an
Achat de mobilier de bureau	lot 2	Bureaux, tables, caissons annoyes, meubles de rangement, vestiaires, cloisons...	17	A	M	064	Appel d'offres	DAJCP_AL	02/08/17	HAPPY MONDAY	07320	SAINT AGREVE	sans objet	150 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an renouvelable 3 fois 1 an
Achat d'uniformes	lot 1	Vêtement Police municipale	16	A	M	319	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	14/06/17	RVOLIER SAS	42170	ST JUST RAMBERT	sans objet	35 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an avec possibilité d'être reconduit 1 an
Achat d'uniformes	lot 2	Vêtements Sécurité civile	16	A	M	320	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	14/06/17	SA CHOLET	13010	MARSEILLE	sans objet	5 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an avec possibilité d'être reconduit 1 an
Achat d'uniformes	lot 3	Vêtements Motards Police Municipale	16	A	M	321	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	14/06/17	GK PROFESSIONNEL	75020	PARIS	sans objet	5 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an avec possibilité d'être reconduit 1 an
Achat d'uniformes	lot 4	Chaussure	16	A	M	322	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	14/06/17	SA SENTINEL	82822	GENNEVILLIERS	sans objet	25 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an avec possibilité d'être reconduit 1 an
Achat d'uniformes	lot 5	Accessoires	16	A	M	323	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	14/06/17	RVOLIER SAS	42170	ST JUST RAMBERT	sans objet	16 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an avec possibilité d'être reconduit 1 an
Amélioration de la toiture du bâtiment restauration de la Maison des Collèges	lot unique	id.	17	B	T	221	Procédure adaptée 25_90 art. 27	DIM_STB	27/06/17	EURO CHARPENTE OLIVEIRA	38470	VINAY	42 482,00	sans objet	prix global et forfaitaire	2 mois	
Cabaret Frappé - Edition 2017	1	Distribution électrique	17	A	B	124	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	16/06/17	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	sans objet	3 500,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	2	Location matériel sonorisation	17	A	B	125	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	16/06/17	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	sans objet	175 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	3	Location matériel lumière	17	A	B	126	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DAJCP_AL	16/06/17	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	sans objet	13 500,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois

Objet	N° lot	Objet détaillé	N° de marché			Procédure	Service acheteur	Notification	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum Montant en € HT	Estimation à ne remplir que pour les ac sans mini et maxi	Type de prix	Durée du marché
			A	S	B											
Cabaret Frappé - Edition 2017	4	Location et mise en place scène / structure / grill / bar	17	A	S	B	127	DAJCP_AL	STAGE UP	38320	EYBENS	sans objet	19 500,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	5	Location et maintenance de toilettes	17	A	S	B	128	DAJCP_AL	CAUX LOC SERVICES	78890	BEAUVAIL EN CAUX	sans objet	6 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	6	Location tentes et parquets	17	A	S	B	129	DAJCP_AL	VALDAINE CHARPITEAUX	39820	SAINTE GEORIS EN VALDAINE	sans objet	4 600,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	7	Restauration des artistes et du personnel (catering)	17	A	S	B	130	DAJCP_AL	FRAICHE ET MOBILE	38600	FONTAINE	sans objet	20 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Cabaret Frappé - Edition 2017	8	Location de matériel vidéo	17	A	S	B	131	DAJCP_AL	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	sans objet	7 000,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	2 mois
Construction d'une école élémentaire dans le quartier Hoche à Grenoble - CSFS	lot unique	id.	17	B	P	M	229	DIM_SMO	SINEQUANON	38130	ECHIROLLES	6 894,00	sans objet	prix global et forfaitaire	Phase conception : 15 mois Phase réalisation : 16 mois	
Démolition de deux bâtiments - 49 rue Blanche Monier	lot unique	id.	17	B	T	M	203	DIM_SAG	VDTP	38250	VALLARS DE LANS	52 049,00	sans objet	prix global et forfaitaire	3 mois	
Ensemble sportif Porte Villeneuve : déconstruction et protection de l'ouvrage	lot 1	Charpente métallique et bardage	17	B	T	M	188	DIM-STB	BIM	38170	SEYSSINET PARISSET	51 180,00	sans objet	prix global et forfaitaire	2 mois	
Ensemble sportif Porte Villeneuve : déconstruction et protection de l'ouvrage	lot 2	Démolition	17	B	T	M	189	DIM-STB	SEBB	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	33 000,00	sans objet	prix global et forfaitaire	2 mois	
Formation des membres des Conseils citoyens indépendants et Certificat d'Action Citoyenne	lot unique	Formation des membres des Conseils citoyens indépendants et Certificat d'Action Citoyenne	17	B	S	B	219	DAJCP_AL	SCIENCE PO GRENOBLE	38400	ST MARTIN D'HERES	28 500,00	sans objet	BPU	3 ans	
Fourniture de la partie dépaillonnage du stationnement sur voirie pour compléter la plateforme informatique existante de contrôle et verbalisation du stationnement	1	id.	17	A	F	B	187	DECV DRTS VOIRIE	EDICIA	44481	CARQUEFOU	sans objet	250 000,00	prix global et forfaitaire	3 ans	
Fourniture d'outillage général	lot unique	Fourniture d'outillage général	17	A	F	B	078	DAJCP_AL	LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	69 500,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	1 an, reconductible 2 fois	
Fourniture, pose et maintenance d'une toilette sèche autonome à lombri-compostage	lot unique	Fourniture, pose et maintenance d'une toilette sèche autonome à lombri-compostage	17	B	F	B	220	DAJCP_AL	SANSPHERE	26510	SAINTE FERREOL TRENTE PAS	sans objet	50 000,00	prix unitaires et forfaitaire	1 an	
Location et maintenance d'une machine à affranchir	lot unique	cf. objet consultation art. 27	17	B	F	M	188	DAJCP_AL	PITNEY BOWES	93456	LA PLAINE ST DENIS	3 780,00	sans objet	prix unitaires avec maximum	5 ans reconductible 3 fois 1 an	

Objet	N° lot	Objet détaillé	N° de marché			Procédure	Service acheteur	Modification	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum Montant en € HT	Estimation à ne remplir que pour les cc sans mini ni maxi	Type de prix	Durée du marché
Maîtrise d'œuvre - Aménagement espaces verts : structuration - végétalisation - jardins partagés et vergers collectifs	lot unique	Maîtrise d'œuvre - Aménagement espaces verts : structuration - aires de jeux - végétalisation - jardins partagés et vergers collectifs	17	A	P1	M	081	Procédure adaptée art. 27	DECV-Bureau d'études aménagement des espaces publics	22/05/17	ATELIER VERDANCE	38000	GRENOBLE	sans objet	sans objet	1 an (renouvelable 3 fois)
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 1	Démolition / Maçonnerie	17	A	T	M	085	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	ETRA	38140	RIVES	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 2	Echafaudages	17	A	T	M	088	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	01/06/17	EVEREST ECHAFAUDAGES	69400	ARNAS	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 3	Fixage par projection	17	A	T	M	087	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	01/06/17	IBI PRO	95570	BOLFFEMONT	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 4	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	17	A	T	M	088	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	sans objet	sans objet	9 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 5	Semurerie / Menuiserie / Acier	17	A	T	M	089	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	BONNETTE SERRURERIE	38600	FONTAINE	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 6	Peinture	17	A	T	M	070	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	EUROCONFORT MAINTENANCE	6 000,00	GRENOBLE	sans objet	sans objet	9 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 7	Sol souple	17	A	T	M	071	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	BALLY	2 881,40	SEYSSINET PARISSET	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 8	Electricité	17	A	T	M	072	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	01/06/17	DUNELEC	17 396,38	LE VERSOUD	sans objet	sans objet	8 mois
Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio	lot 9	Amélioration du système de sécurité incendie	17	A	T	M	073	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	31/05/17	ELECTRIC TOLERIE	38130	ECHIROLLES	sans objet	sans objet	8 mois
Prestation de services pour le cinquantenaire des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Recherche de partenaires financiers médias et relations presse	lot unique	Prestation de services pour le cinquantenaire des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Recherche de partenaires financiers médias et relations presse	17	B	S	M	218	Procédure adaptée art. 27	DIR.COM-EVENEMENTIEL	14/07/17	VD COM	1482	YVONAND (SUISSE)	sans objet	sans objet	12 mois
Réajance - Mise en sécurité incendie du bâtiment le Patio - lot n°10 : plomberie - chauffage - ventilation	lot 10	Id.	17	B	T	M	184	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	15/06/17	VENTUCCI	38800	FONTAINE	sans objet	sans objet	16 mois pour la totalité du marché
Surveillance et sécurité incendie du théâtre municipal	lot unique	Surveillance et sécurité incendie du théâtre municipal	17	A	S	B	033	Procédure adaptée art. 27	DAJCP_AL	16/06/17	PAS3	38170	SEYSSINET PARISSET	sans objet	sans objet	1 an, renouvelable 3 fois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 1	Maçonnerie	17	A	T	M	173	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	28/07/17	TMG1	38210	TULLINS	sans objet	sans objet	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 2	Eclaircié	17	A	T	M	174	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	28/07/17	ETRA	38140	RIVES	sans objet	sans objet	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 3	Cloisons doublages faux plafonds	17	A	T	M	175	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	28/07/17	SAT	38320	BRESSON	sans objet	sans objet	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 4	Menuiseries bois	17	A	T	M	176	Procédure adaptée art. 27	DIM-STB	28/07/17	DAUPHINE MENUISERIE	38130	ECHIROLLES	sans objet	sans objet	4 mois

Objet	N° lot	Objet détaillé	N° de marché				Procédure	Service acheteur	Notification	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum Montant en € HT	Estimation à ne remplir que pour les ac sans mini ni maxi	Type de prix	Durée du marché
			17	16	A	T											
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 6	Peinture	17	A	T	M	178	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	31/07/17	EURO CONFORT MAINTENANCE	38100	GRENOBLE	6 010,00	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 7	Electricité	17	A	T	M	179	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	28/07/17	ELECTRIC TOLERIE	38130	ECHIROLLES	28 618,20	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 8	Chauffage-Ventilation-Sanitaire	17	A	T	M	180	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	28/07/17	ECCI	38600	FONTAINE	80 960,24	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 9	Sol souple	17	A	T	M	181	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	28/07/17	SAS DIHIEH SOLS	38650	CHIRENS	5 531,60	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 10	Occultation	17	A	T	M	182	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	28/07/17	ASYMPTOTE	69009	LYON	4 048,00	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant	lot 5	Travaux d'agrandissement de l'école maternelle Léon Jouhaux sur l'ancien restaurant Lot 5 : Carrelage	17	A	T	M	177	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM_STB	28/07/17	SAS DIHIEH SOLS	38650	CHIRENS	2 764,00	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois
Travaux d'aménagement des modules du GS Beauvert	lot unique	Travaux d'aménagement des modules du GS Beauvert	17	B			136	Procédure adaptée 25_80 art. 27	DECV BET ESP-PUBLICS	18/05/17	SPORTS ET PAYSAGES	38350	SASSENAGE	sans objet	sans objet	prix unitaires avec montant estimé de 53705,00	5 semaines
Travaux de confortement pour l'école élémentaire du Jardin de Ville	1	Injections	17	A	T	M	080	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM-STB	28/06/17	URETEK	77700	SERRIS	79 116,00	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois et 3 semaines
Travaux de confortement pour l'école élémentaire du Jardin de Ville	3	Charpente bois - couverture	17	A	T	M	082	Procédure adaptée > 209 art. 27	DIM-STB	28/06/17	CHARPENITE CONTEMPORAIRE	38330	SAINT NAZAIRE LES EYMES	127 138,16 (toutes variantes comprises)	sans objet	prix global et forfaitaire	4 mois et 3 semaines
Travaux de confortement pour l'école élémentaire du Jardin de Ville	2	Relance lot 2	17	A	T	M	183	Procédure négociée art.30	DIM-STB	28/06/17	COREALP	38530	CHAPAREILLAN	107 849,47	sans objet	prix global et forfaitaire	5 mois et 3 semaines
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble Le Brise Glace	lot 1	Maçonnerie / Carrelage	16	A	T	M	337	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/06/17	JA CONSTRUCTION	38470	VINAY	7 648,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble Le Brise Glace	lot 2	Plafonds / Plancher technique / Menuiserie Bois	16	A	T	M	338	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/06/17	L'ART DU BOIS	38130	ECHIROLLES	18 335,04	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble Le Brise Glace	lot 3	Serrurerie	16	A	T	M	339	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/06/17	GEROC BARL	38400	SAINT MARTIN D'HERES	5 095,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble Le Brise Glace	lot 4	Electricité	16	A	T	M	340	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/06/17	SPE AUD-EST	38130	ECHIROLLES	18 991,32	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble Le Brise Glace	lot 5	Revêtement sol souples	16	A	T	M	341	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/06/17	BAILLY	38170	SEYSSINET	48 440,40	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation

Objet	N° lot	Objet détaillé	N° de marché				Procédure	Service acheteur	Notification	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum Montant en € HT	Estimation à ne remplir que pour les ac sans mini et maxi	Type de prix	Durée du marché
			A	T	M	I											
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble La Brisse Glace	lot 6	Peinture	16	A	T	M	342	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	13/07/17	BATTAGLINO	38210	TULLINS	56 467,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble La Brisse Glace	lot 7	Chauffage / Ventilation	16	A	T	M	343	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/08/17	PRO THERMIE	38000	GRENOBLE	3 850,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de finition du bâtiment 24, rue Ampère à Grenoble La Brisse Glace	lot 8	Régulation	16	A	T	M	344	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-SMO	28/08/17	MOROT SAS	38120	SANT EGREVE	5 824,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	4 mois + 1 mois de préparation
Travaux de mise aux normes de l'éclairage de sécurité et de remplacement de l'éclairage dans la salle de compétition du centre sportif Hoche	lot unique	Id.	17	B	T	M	227	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM_STB	30/08/17	GE CAPECCI	38320	EYBENS	87 518,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	8 semaines
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Grand Chatelet	lot 1	menuiserie extérieure PVC	17	A	T	M	042	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-STB	01/06/17	KVM	38120	SANT EGREVE	67 413,46	sans objet	Prix global et forfaitaire	6 mois
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Grand Chatelet	lot 2	Menuiseries métalliques	17	A	T	M	043	Procédure adaptée 90_209 art. 27	DIM-STB	01/06/17	SEREL	38113	VEUREY VOROIZE	38 600,00	sans objet	Prix global et forfaitaire	6 mois

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :**

17-1053	Arrêté (30/05/2017)	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. BELDJENNA devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en reconnaissance de harcèlement moral, et en indemnisation du préjudice financier et moral.	
17-1055	Arrêté (30/05/2017)	Me STEINMETZ	Affaire Ville c/ BELDJENNA. La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par la ville de Grenoble, en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 12/04/2016 et portant annulation de la délibération de refus d'octroi de protection fonctionnelle du 26/01/2015 et de la requête en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 12/04/2016 et portant annulation de la décision de refus de réintégration à la police municipale du 17/02/2014.	
17-1057	Arrêté (31/05/2017)		La Ville se constitue partie civile suite à une procédure de dégradation ou détérioration dont elle a été victime, sur du mobilier urbain (poubelle) lui appartenant, et installé à l'angle de la place Victor Hugo / rue Corneille à Grenoble, le 16 octobre 2016.	
17-1073	Arrêté (31/05/2017)	Me FAVET	Vu le rapport d'expertise établi par M. GONDARD le 22/07/2014, constatant l'existence de désordres affectant la piscine des Dauphins et la responsabilité des entreprises titulaires des différents lots des marchés publics associés, la Ville est autorisée à assigner les assureurs des entreprises mises en cause devant le Tribunal de Grande Instance en vue d'obtenir une indemnisation du préjudice subi.	

17-1144	Arrêté (15/06/2017)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. PEREZ en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur devant la Cour d'Appel de Grenoble.	
17-1202	Arrêté (15/06/2017)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formulée devant la Cour d'Appel de Grenoble, en annulation du jugement du 19/01/2017 rejetant l'ensemble des conclusions des requérants, Mme CHANAL et M. MAISONNEUVE et de la requête formulée devant la Cour d'Appel de Grenoble, en annulation du jugement du 27/02/2017 accueillant les demandes formulées par Mmes CARENINI, DEGRANGE, DARNOND et PELLEGRINI.	
17-1224	Arrêté (27/06/2017)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre la requête introduite par Mme BOUTAFA, en annulation de l'arrêté du 15/03/2017 procédant à sa réintégration dans les effectifs de la ville de Grenoble du 6 au 9 mars 2017 et de la requête en référé suspension à l'encontre de l'arrêté du 15/03/2017.	
17-1351	Arrêté (06/07/2017)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé provision déposée le 8/06/2017 devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. DAVIDE.	
17-1461	Arrêté (24/07/2017)	SCP DELACHENAL	La ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. CARREYRE, demandant l'annulation de la décision implicite de refus du Maire de la commune de Grenoble d'exercer son pouvoir de police en date du 3 avril 2017.	
17-1462	Arrêté (24/07/2017)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé suspension et la requête en référé annulation déposées le 19 juillet 2017 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. DAVIDE.	



**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ALIÉNATION :**

17-1369	Arrêté (27/06/2017)	Le mobile de marque Apple est aliéné à M. ZLOCH pour un prix de 35,91 €.	
---------	------------------------	--	--

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :**

17-1589	Arrêté (25/07/2017)	Le don de M. GLOOR composé d'une œuvre de Tancrède BASTET « Madelaine », huile sur toile, est accepté.	
17-1590	Arrêté (25/07/2017)	Le don de Mme IGLESIAS composé d'une œuvre « Demeures sous-marines », sérigraphie sur soie, est accepté.	

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (22/06/2017)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cedex 9	Construction d'un bâtiment de bureaux, d'une halle industrielle de recherche et démolition d'une partie de bâtiment existant dans le cadre de l'opération StockEnr du CEA - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière : 1 042 526,40 € TTC
--	---	---	--	--



**VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :**

17-1156	Arrêté (11/05/2017)	M. FARGES Jean-Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°238 - Nouveau columbarium du 11/05/2017 au 10/05/2047.	Redevance : 769 €
17-1157	Arrêté (15/05/2017)	Mme BRAZIER Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°247 - Nouveau columbarium du 15/05/2017 au 14/05/2032.	Redevance : 380 €
17-1159	Arrêté (15/05/2017)	M. LA TORRE Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°248 - Nouvelle concession du 15/05/2017 au 14/05/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1160	Arrêté (16/05/2017)	M. MARCHI Joël	Cimetière Grand Sablon - Nouveau Columbarium du 16/05/2017 au 15/05/2047.	Redevance : 769 €
17-1162	Arrêté (16/05/2017)	Mme GIRAUDO Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°250 - Renouvellement de concession du 14/03/2017 au 13/03/2047.	Redevance : 660 €
17-1163	Arrêté (17/05/2017)	M. BON Patrick et Mme BON PIGNOLI Laurence	Cimetière Saint Roch - Titre n°251 - Renouvellement de concession du 18/04/2017 au 17/04/2032.	Redevance : 300 €
17-1164	Arrêté (17/05/2017)	Mme QUERON Yvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n°252 - Renouvellement de concession du 23/03/2017 au 22/03/2032.	Redevance : 300 €
17-1165	Arrêté (18/05/2017)	M. VION Hugues	Cimetière Grand Sablon - Titre n°253 - Nouvelle concession du 18/05/2017 au 17/05/2032.	Redevance : 300 €
17-1167	Arrêté (19/05/2017)	Mme TIXIER Annick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°254 - Nouveau columbarium du 19/05/2017 au 18/05/2032.	Redevance : 380 €
17-1168	Arrêté (19/05/2017)	M. et Mme RIVERA Estève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°255 - Renouvellement de concession du 16/05/2017 au 15/05/2032.	Redevance : 300 €
17-1169	Arrêté (19/05/2017)	M. et Mme FAURE Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°256 - Renouvellement de deux concessions du 09/06/2017 au 08/06/2032.	Redevance : 600 €
17-1171	Arrêté (22/05/2017)	M. PIARULLI Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°257 - Nouvelle concession du 22/05/2017 au 21/05/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1172	Arrêté (23/05/2017)	Mme CHALAND Julie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°260 - Nouvelle concession du 23/05/2017 au 22/05/2032.	Redevance : 380 €
17-1173	Arrêté (24/05/2017)	Mme MACALUSO Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°261 - Renouvellement de concession du 20/06/2017 au 19/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1174	Arrêté (26/05/2017)	M. REYNIER Julien	Cimetière Saint Roch - Titre n°262 - Nouvelle concession du 26/05/2017 au 25/05/2047.	Redevance : 660 €
17-1175	Arrêté (26/05/2017)	M. MIHRAB Kamel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°263 - Renouvellement de concession du 17/05/2017 au 16/05/2032.	Redevance : 300 €
17-1176	Arrêté	Mme CREUX Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°264 - Renouvellement de	Redevance : 660 €

	(26/05/2017)			concession du 15/04/2017 au 14/04/2047.		
17-1177	Arrêté (26/05/2017)	Mme LEWIN Céline		Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 - Renouvellement de concession du 30/04/2017 au 29/07/2067.		Redevance : 1 146 €
17-1179	Arrêté (29/05/2017)	M. et Mme PAGANO Léonard et Philomène		Cimetière Grand Sablon - Titre n°266 – Nouvelle concession du 29/05/2017 au 28/05/2032.		Redevance : 300 €
17-1180	Arrêté (29/05/2017)	Mme ALEMANY-GRILLET Florence		Cimetière Grand Sablon - Titre n°267 - Nouvelle concession du 29/05/2017 au 28/05/2047.		Redevance : 660 €
17-1182	Arrêté (29/05/2017)	Mme TOMADELLO Michèle		Cimetière Saint Roch - Titre n°268 - Nouvelle concession du 29/05/2017 au 28/05/2032.		Redevance : 300 €
17-1183	Arrêté (30/05/2017)	M. FERRARI Robert		Cimetière Saint Roch - Titre n°269 - Conversion d'une concession du 30/05/2017 au 29/05/2067.		Redevance : 920,40 €
17-1184	Arrêté (30/05/2017)	Mme NONY Jeannine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°270 - Nouvelle concession du 30/05/2017 au 29/05/2032.		Redevance : 300 €
17-1185	Arrêté (30/05/2017)	Mme BERTIN Odette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°271 - Renouvellement de concession du 29/08/2017 au 28/08/2032.		Redevance : 300 €
17-1186	Arrêté (31/05/2017)	M. et Mme DENANTE		Cimetière Grand Sablon - Titre n°272 - Renouvellement de concession du 17/06/2017 au 16/06/2032.		Redevance : 300 €
17-1187	Arrêté (31/05/2017)	M. BAUDINO André		Cimetière Grand Sablon - Titre n°273 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2047.		Redevance : 660 €
17-1188	Arrêté (31/05/2017)	M. et Mme GERACI Michel		Cimetière Grand Sablon - Titre n°274 - Nouveau columbarium du 31/05/2017 au 30/05/2047.		Redevance : 769 €
17-1189	Arrêté (31/05/2017)	Mme GARRIGUES Martine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°275 - Nouvelle concession du 31/05/2017 au 30/05/2047.		Redevance : 660 €
17-1190	Arrêté (31/05/2017)	M. PINHEIRA Raymond		Cimetière Grand Sablon - Titre n°276 - Renouvellement de concession du 09/08/2017 au 08/08/2032.		Redevance : 300 €
17-1191	Arrêté (31/05/2017)	M. GAUTHIER Aimé		Cimetière Saint Roch - Titre n°277 - Renouvellement de concession du 04/07/2017 au 03/07/2032.		Redevance : 300 €
17-1192	Arrêté (01/06/2017)	Mme POMMARET Jeanne		Cimetière Grand Sablon - Titre n°278 - Nouvelle concession du 01/06/2017 au 31/05/2067.		Redevance : 1 146 €
17-1193	Arrêté (01/06/2017)	M. et Mme MARTINEZ		Cimetière Grand Sablon - Titre n°279 - Renouvellement de concession du 06/07/2017 au 05/07/2067.		Redevance : 1 146 €
17-1194	Arrêté (02/06/2017)	M. TOUZET Alain		Cimetière Grand Sablon - Titre n°280 - Renouvellement de concession du 31/10/2015 au 30/10/2030.		Redevance : 300 €
17-1195	Arrêté (02/06/2017)	Mme BOUANICHE Elisabeth		Cimetière Grand Sablon - Titre n°281 - Nouvelle concession du 02/06/2017 au 01/06/2067.		Redevance : 1 146 €
17-1197	Arrêté (02/06/2017)	Mme ARNOL Claude		Cimetière Grand Sablon - Titre n°282 - Renouvellement de concession du 11/06/2017 au 10/06/2047.		Redevance : 660 €

17-1198	Arrêté (06/06/2017)	M. REBOUL Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°283 - Renouvellement de concession du 03/07/2017 au 02/07/2032.	Redevance : 300 €
17-1199	Arrêté (06/06/2017)	Mme RATVET Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°284 - Renouvellement de concession du 01/06/2015 au 31/05/2030.	Redevance : 300 €
17-1200	Arrêté (06/06/2017)	Mme FOICHAT Josiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°285 - Renouvellement de concession du 04/05/2017 au 03/05/2032.	Redevance : 300 €
17-1201	Arrêté (06/06/2017)	Mme TAMBURRANO Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°286 - Renouvellement de concession du 26/02/2017 au 25/02/2032.	Redevance : 300 €
17-1229	Arrêté (06/06/2017)	M. et Mme GALETTI Christian et Marie-France	Cimetière Saint Roch - Titre n°287 - Renouvellement de concession du 03/06/2000 au 02/06/2050.	Redevance : 1 146 €
17-1230	Arrêté (07/06/2017)	M. et Mme ESCLAPEZ Richard et Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°288 - Renouvellement de concession du 04/06/2015 au 03/06/2030.	Redevance : 300 €
17-1232	Arrêté (07/06/2017)	M. EHRSAM Karl	Cimetière Saint Roch - Titre n°289 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 300 €
17-1251	Arrêté (01/06/2017)	M. et Mme BONNEFOI Joël	Cimetière Grand Sablon - Titre n°258 - Renouvellement de concession du 26/10/2016 au 25/10/2046.	Redevance : 660 €
17-1252	Arrêté (08/06/2017)	M. et Mme GENIER André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Renouvellement de concession du 14/05/2017 au 13/05/2047.	Redevance : 660 €
17-1253	Arrêté (09/06/2017)	M. DOUKHAN Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°291 - Renouvellement de concession du 11/06/2017 au 10/06/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1254	Arrêté (09/06/2017)	M. et Mme ALDEGUEUR Emmanuel et Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°292 - Nouvelle concession du 02/04/2010 au 01/04/2025.	Redevance : 300 €
17-1255	Arrêté (09/06/2017)	Mme ERRICO Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°293 - Renouvellement de concession du 01/02/2017 au 31/01/2047.	Redevance : 660 €
17-1256	Arrêté (12/06/2017)	M. ANDRE Martial	Cimetière Grand Sablon - Titre n°294 - Nouvelle concession du 09/06/2017 au 08/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1257	Arrêté (13/06/2017)	M. BRONKA Waldemar Andrzej	Cimetière Grand Sablon - Titre n°295 - Nouvelle concession du 13/06/2017 au 12/06/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1258	Arrêté (13/06/2017)	M. et Mme VOLPIN Alain et Joëlle	Cimetière Saint Roch - Titre n°296 - Renouvellement de concession du 12/06/2017 au 11/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1259	Arrêté (14/06/2017)	M. BOIZOT Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°297 - Renouvellement de deux concessions du 23/07/2017 au 22/07/2047.	Redevance : 1 320 €
17-1296	Arrêté (14/06/2017)	M. et Mme JANKOWSKI Casimir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°298 - Renouvellement de concession du 17/07/2017 au 16/07/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1299	Arrêté (14/06/2017)	Mme DEHOOGHE Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°299 - Nouvelle concession du 14/06/2017 au 13/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1300	Arrêté	Mme SEIGLER Aurélie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°300 - Renouvellement de	Redevance : 300 €

17-1303	(16/06/2017) Arrêté (19/06/2017)	Mme TOURNAIRE Michèle	concession du 16/07/2017 au 15/07/2032.	Redevance : 380 €
17-1304	Arrêté (19/06/2017)	Mme Anne-Marie EYSSERIC	Cimetière Grand Sablon - Titre n°301 - Nouveau columbarium du 19/06/2017 au 18/06/2032.	Redevance : 660 €
17-1305	Arrêté (20/06/2017)	M. et Mme BERLIOZ Michel et Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°302 - Nouvelle concession du 19/06/2017 au 18/06/2047.	Redevance : 1 146 €
17-1306	Arrêté (20/06/2017)	Mme EYMERY Nadine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°303 - Nouvelle concession du 20/06/2017 au 19/06/2067.	Redevance : 300 €
17-1307	Arrêté (20/06/2017)	M. LAMBERT Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°304 - Renouvellement de concession du 16/12/2012 au 15/12/2027.	Redevance : 660 €
17-1309	Arrêté (11/05/2017)	Mme TUJERAS Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°305 - Renouvellement de concession du 12/06/2015 au 11/06/2045.	Redevance : 13 580, 29 €
17-1310	Arrêté (23/05/2017)	Mme BERNARD Nelly	Cimetière Saint Roch - Titre n°240 - Conversion d'une concession en Perpétuelle prenant effet au 11/05/2017.	Redevance : 13 768,45 €
17-1373	Arrêté (21/06/2017)	M. BIDEF Franck	Cimetière Grand Sablon - Titre n°259 - Conversion d'une concession en perpétuelle prenant effet au 23/05/2017.	Redevance : 769 €
17-1374	Arrêté (21/06/2017)	M. GIACOMELLI Bernard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°306 - Nouveau columbarium du 21/06/2017 au 20/06/2047.	Redevance : 600 €
17-1376	Arrêté (21/06/2017)	Mme PRINCIPATO Calogera	Cimetière Saint Roch - Titre n°307 - Renouvellement de deux concessions du 26/05/2015 au 25/05/2030.	Redevance : 1 146 €
17-1377	Arrêté (22/06/2017)	Mme THIOLIER Marie-Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°308 - Nouvelle concession du 21/06/2017 au 20/06/2067.	Redevance : 300 €
17-1378	Arrêté (22/06/2017)	Mme BOURDAT Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°309 - Renouvellement de concession du 18/04/2017 au 17/04/2032.	Redevance : 300 €
17-1395	Arrêté (22/06/2017)	M. BESSON Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°310 - Renouvellement de concession du 09/08/2017 au 08/08/2032.	Redevance : 300 €
17-1396	Arrêté (23/06/2017)	M. et Mme RESSEGAIRE Gérard et Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°311 - Renouvellement de concession du 14/04/2015 au 13/04/2030.	Redevance : 300 €
17-1398	Arrêté (23/06/2017)	M. BECKER Roland	Cimetière Saint Roch - Titre n°312 - Renouvellement de concession du 22/08/2017 au 21/08/2032.	Redevance : 1 146 €
17-1399	Arrêté (26/06/2017)	M. BOUJARD Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°313 - Nouvelle concession du 23/06/2017 au 22/06/2067.	Redevance : 300 €
17-1400	Arrêté (27/06/2017)	M. et Mme BRANCADORO Dino	Cimetière Grand Sablon - Titre n°314 - Renouvellement de concession du 30/04/2019 au 29/04/2034.	Redevance : 660 €
17-1401	Arrêté (27/06/2017)	Mme NORAZ Marianne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°315 - Renouvellement de concession du 13/08/2017 au 12/08/2047.	Redevance : 300 €
			Cimetière Grand Sablon - Titre n°316 - Renouvellement de concession du 10/06/2017 au 09/06/2032.	

17-1402	Arrêté (27/06/2017)	ASSOCIATION HEVRA KADDICHAH	Cimetière Grand Sablon - Titre n°317 - Renouvellement de concession du 31/01/2011 au 30/01/2026.	Redevance : 300 €
17-1403	Arrêté (27/06/2017)	ASSOCIATION HEVRA KADDICHAH	Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 - Renouvellement de concession du 25/10/2013 au 24/10/2028.	Redevance : 300 €
17-1404	Arrêté (27/06/2017)	ASSOCIATION HEVRA KADDICHAH	Cimetière Grand Sablon - Titre n°319 - Renouvellement de concession du 28/06/2013 au 27/06/2028.	Redevance : 300 €
17-1405	Arrêté (27/06/2017)	ASSOCIATION HEVRA KADDICHAH	Cimetière Grand Sablon - Titre n°320 - Renouvellement de concession du 04/08/2014 au 03/08/2029.	Redevance : 300 €
17-1406	Arrêté (27/06/2017)	M. et Mme MERMIER Jean- Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°321 - Renouvellement de concession du 21/07/2017 au 20/07/2047.	Redevance : 660 €
17-1407	Arrêté (27/06/2017)	Mme BELLOSGUARDO Lucie	Cimetière Saint Roch - Titre n°322 - Renouvellement de concession du 29/12/2017 au 28/12/2032.	Redevance : 300 €
17-1408	Arrêté (27/06/2017)	M. et Mme JAMBU Olivier et Magali	Cimetière Grand Sablon - Titre n°323 - Renouvellement de concession du 02/09/2016 au 01/09/2031.	Redevance : 300 €
17-1409	Arrêté (29/06/2017)	M. BARONE Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°324 - Nouvelle concession du 29/06/2017 au 28/06/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1410	Arrêté (30/06/2017)	Mme REYNAUD Rolande	Cimetière Grand Sablon - Titre n°325 - Renouvellement de concession du 26/06/2017 au 25/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1411	Arrêté (30/06/2017)	Mme MUHR Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°326 - Nouveau columbarium du 30/06/2017 au 29/06/2047.	Redevance : 769 €
17-1412	Arrêté (03/07/2017)	Mme CONGIU Vincente	Cimetière Grand Sablon - Titre n°327 - Nouvelle concession du 03/07/2017 au 02/07/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1413	Arrêté (04/07/2017)	M. et Mme SPINAZZOLA Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°328 - Renouvellement de concession du 10/09/2017 au 09/09/2032.	Redevance : 300 €
17-1414	Arrêté (05/07/2017)	Mme MIQUEL Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°329 - Renouvellement de concession du 09/12/2016 au 08/12/2031.	Redevance : 300 €
17-1415	Arrêté (06/07/2017)	Mme BUSON Laurence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°330 - Nouvelle concession du 05/07/2017 au 04/07/2047.	Redevance : 769 €
17-1440	Arrêté (06/07/2017)	Mme LOCATELLI Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°331 - Renouvellement de concession du 06/04/2017 au 05/04/2032.	Redevance : 300 €
17-1442	Arrêté (06/07/2017)	Mme ROMITI Bernadette	Cimetière Saint Roch - Titre n°332 - Renouvellement de concession du 26/08/2017 au 25/08/2047.	Redevance : 660 €
17-1443	Arrêté (07/07/2017)	Mme BAROU et Mme FAUSS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°333 - Renouvellement de concession du 12/09/2017 au 11/09/2032.	Redevance : 300 €
17-1444	Arrêté (10/07/2017)	Mme CHEVALLIER Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°334 - Nouvelle concession du 10/07/2017 au 09/07/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1445	Arrêté	Mme DARBON Germaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°335 - Renouvellement de	Redevance : 300 €

	(10/07/2017)			concession du 08/07/2017 au 07/07/2032.		
17-1446	Arrêté (10/07/2017)	M. et Mme SIMORRE Pierre		Cimetière Saint Roch - Titre n°336 - Renouvellement de concession du 24/04/2017 au 23/04/2032.		Redevance : 300 €
17-1447	Arrêté (10/07/2017)	M. CRUSIGLIA-CABODI Guy		Cimetière Saint Roch - Titre n°337 - Renouvellement de concession du 04/06/2016 au 03/06/2031.		Redevance : 300 €
17-1448	Arrêté (11/07/2017)	M. et Mme PERSICO Louis et Maryvonne		Cimetière Grand Sablon - Titre n°338 - Renouvellement de concession du 30/07/2017 au 29/07/2032.		Redevance : 300 €
17-1449	Arrêté (11/07/2017)	M. et Mme RUFFINO Gilbert		Cimetière Saint Roch - Titre n°339 - Renouvellement de concession du 28/04/2017 au 27/04/2032.		Redevance : 300 €
17-1474	Arrêté (12/07/2017)	Mme BERGER Françoise		Cimetière Grand Sablon - Titre n°340 - Nouveau columbarium du 12/07/2017 au 11/07/2032.		Redevance : 380 €
17-1475	Arrêté (13/07/2017)	M. ROMERO Antoine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°341 - Renouvellement de concession du 11/12/2020 au 10/12/2050.		Redevance : 660 €
17-1476	Arrêté (17/07/2017)	M. et Mme PIVOT-TAFFUT Daniel et Léa		Cimetière Grand Sablon - Titre n°342 - Nouvelle concession du 17/07/2017 au 16/07/2032.		Redevance : 300 €
17-1477	Arrêté (17/07/2017)	Mme GRAND Patricia		Cimetière Grand Sablon - Titre n°343 - Nouveau columbarium du 17/07/2017 au 16/07/2032.		Redevance : 380 €
17-1478	Arrêté (17/07/2017)	M. LARRIER Cédric		Cimetière Grand Sablon - Titre n°344 - Nouvelle concession du 17/07/2017 au 16/07/2067.		Redevance : 1 146 €
17-1479	Arrêté (17/07/2017)	Mme GONDA Christiane		Cimetière Grand Sablon - Titre n°345 - Nouveau columbarium du 17/07/2017 au 16/07/2047.		Redevance : 769 €
17-1480	Arrêté (18/07/2017)	Mme AUDEMARD Renée		Cimetière Saint Roch - Titre n°346 - Renouvellement de concession du 05/11/2016 au 04/11/2031.		Redevance : 300 €
17-1481	Arrêté (18/07/2017)	M. JEAN Raymond		Cimetière Grand Sablon - Titre n°347 - Renouvellement de concession du 12/07/2017 au 11/07/2047.		Redevance : 660 €
17-1482	Arrêté (18/07/2017)	Mme GUILLON-COTTARD Denise		Cimetière Grand Sablon - Titre n°348 - Renouvellement de deux concessions du 14/10/2017 au 13/10/2047.		Redevance : 1 320 €
17-1524	Arrêté (18/07/2017)	Mme ROCHE Renée		Cimetière Grand Sablon - Titre n°349 - Renouvellement de concession du 21/08/2017 au 20/08/2032.		Redevance : 300 €
17-1525	Arrêté (24/07/2017)	Mme GARCIA BLEISA Antonia		Cimetière Grand Sablon - Titre n°350 - Nouvelle concession du 24/07/2017 au 23/07/2032.		Redevance : 300 €
17-1526	Arrêté (26/07/2017)	Mme BOQUET Edmée		Cimetière Grand Sablon - Titre n°352 - Renouvellement de deux concessions du 15/10/2017 au 14/10/2032.		Redevance : 600 €
17-1528	Arrêté (27/07/2017)	Mme PESTOUR Bernadette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°353 - Renouvellement de concession du 30/06/2015 au 29/06/2030.		Redevance : 300 €
17-1529	Arrêté (27/07/2017)	M. et Mme MORAT Joseph		Cimetière Grand Sablon - Titre n°354 - Renouvellement de concession du 10/07/2017 au 09/07/2032.		Redevance : 300 €

17-1530	Arrêté (27/07/2017)	M. ANDRE René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°294 - Nouvelle concession du 09/06/2017 au 08/06/2032 (annule et remplace l'arrêté n°17-1258).	Redevance : 300 €
17-1531	Arrêté (31/07/2017)	M. et Mme MELJANI Pascal et Marie-Christine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°355 - Renouvellement de concession du 01/01/2015 au 31/12/2029.	Redevance : 300 €
17-1532	Arrêté (31/07/2017)	Mme SCARINGELLA Grazia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°356 - Nouvelle concession du 31/01/2017 au 30/07/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1565	Arrêté (03/08/2017)	M. et Mme MAY André et Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°239 - Renouvellement de concession du 26/04/2015 au 25/04/2045. Annule et remplace l'arrêté n° 17-1041.	Redevance : 660 €
17-1566	Arrêté (01/08/2017)	Mme MALANDRINO Laetitia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°357 - Renouvellement de concession du 14/03/2017 au 13/03/2032.	Redevance : 300 €
17-1567	Arrêté (01/08/2017)	M. et Mme LE LUDEC Pierre et Régine	Cimetière Saint Roch - Titre n°358 - Renouvellement de concession du 10/07/2015 au 09/07/2030.	Redevance : 300 €
17-1569	Arrêté (01/08/2017)	Mme CAMUS Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°359 - Nouveau columbarium du 01/08/2017 au 31/07/2047.	Redevance : 769 €
17-1570	Arrêté (01/08/2017)	M. et Mme GUILLEMET Georges et Isabel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°360 - Nouvelle concession du 01/08/2017 au 31/07/2032.	Redevance : 300 €
17-1571	Arrêté (01/08/2017)	Mme RASHITI Luiza	Cimetière Grand Sablon - Titre n°361 - Nouvelle concession du 01/08/2017 au 31/07/2032.	Redevance : 300 €
17-1572	Arrêté (03/08/2017)	Mme BALDUCCI Giovanna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 : Renouvellement de concession du 16/12/2013 au 15/12/2028.	Redevance : 300 €
17-1573	Arrêté (03/08/2017)	Mme FRIEDLI CHEVILLAT Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°363- Renouvellement de deux concessions du 07/11/2019 au 06/11/2034.	Redevance : 600 €
17-1574	Arrêté (03/08/2017)	M. MAGGIULLI Victor	Cimetière Grand Sablon - Titre n°364 - Nouvelle concession du 03/08/2017 au 02/08/2047.	Redevance : 660 €
17-1609	Arrêté (26/07/2017)	M. NOGARA Adrien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°351 - Renouvellement de concession du 01/11/2016 au 31/10/2031.	Redevance : 300 €
17-1610	Arrêté (04/08/2017)	Mme MORIN Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°365 - Renouvellement de deux concessions du 05/02/2017 au 04/02/2047.	Redevance : 1 320 €
17-1611	Arrêté (08/08/2017)	M. et Mme DEL REY Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°366 - Renouvellement de concession du 17/08/2017 au 16/08/2032.	Redevance : 300 €
17-1612	Arrêté (08/08/2017)	M. VIAILLY Francis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°367 - Renouvellement de concession du 01/11/2017 au 31/10/2032.	Redevance : 300 €
17-1613	Arrêté (08/08/2017)	M. FOURMON Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°368 - Renouvellement de concession du 23/08/2017 au 22/08/2032.	Redevance : 300 €
17-1614	Arrêté	Mme DAURES Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°369 - Nouvelle	Redevance : 1 146 €

	(09/08/2017)			concession du 08/08/2017 au 07/08/2067.	
17-1615	Arrêté (11/08/2017)	M. MOUTHIER Claude		Cimetière Saint Roch - Titre n°370 - Renouvellement de concession du 30/10/2017 au 29/10/2032.	Redevance : 300 €
17-1616	Arrêté (14/08/2017)	Mme HAMDOUCH Huguette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°371 - Nouvelle concession du 14/08/2017 au 13/08/2047.	Redevance : 660 €
17-1617	Arrêté (14/08/2017)	Mme REY MILLET Catherine		Cimetière Saint Roch - Titre n°372 - Nouvelle concession du 14/08/2017 au 13/08/2047.	Redevance : 660 €



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**4-( 2823). AFFAIRES CULTURELLES\_: Bibliothèque municipale de Grenoble – Engagements concernant l'évolution du réseau de lecture publique**

**Madame Corinne BERNARD expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif d'interpellation citoyenne, une pétition a été déposée au mois de décembre 2016 concernant les bibliothèques Alliance, Hauquelin et Prémol. Cette pétition ayant dépassé le seuil des 2000 signatures validées, elle a fait l'objet d'un débat en ouverture du Conseil municipal du 22 mai 2017.

A cette occasion, les porteurs de la pétition ont demandé à la Ville de s'engager sur des points précis :

- associer les habitants et usagers à la vie des bibliothèques, au travers de comités de suivi et d'usagers,
- maintenir une bibliothèque sur l'ensemble du bâtiment Alliance, conduite par des bibliothécaires, avec une collection et un budget d'acquisitions propres, des animations et heures d'ouverture au public adaptées aux besoins, un réaménagement du parc et des espaces intérieurs, une ouverture à d'autres usages culturels,
- assurer un accès à la lecture publique jeunesse dans les quartiers Hauquelin et Prémol, qui soit soutenu par des professionnels, avec une collection dédiée, des plages horaires d'ouverture aménagées, des animations régulières autour du livre, des accueils de groupes, d'autres usages culturels et associatifs.

Plusieurs temps de rencontre se sont tenus en mai, juin et juillet afin de préciser ces points de travail et de se doter d'un cadre de travail garantissant la mise en œuvre de ces engagements.

Le Maire s'est engagé à l'occasion du Conseil municipal du 10 juillet à mettre en œuvre les orientations travaillées lors de ces temps de rencontre et à les poser dans une délibération. Il s'agit de la présente délibération.

Le Maire s'est également engagé à organiser une large consultation, afin que les Grenoblois et usagers des bibliothèques puissent s'exprimer sur leur relations aux bibliothèques et les évolutions du réseau.

La Ville de Grenoble s'engage à :

**1/ Associer les usagers et les habitants à la vie et à l'évolution du réseau de lecture publique grenoblois**

Des comités de suivi pour la bibliothèque Alliance et les relais lecture des quartiers Ile Verte/Notre Dame/Alma Très-Cloîtres et Village Olympique

Suite à la décision prise en décembre 2016 de maintenir une bibliothèque à Alliance dans un fonctionnement rénové, une concertation a été mise en place pour penser avec des usagers et habitants volontaires la nouvelle bibliothèque. Après une réunion publique au début du mois de février 2017, trois ateliers de concertation se sont tenus et une nouvelle réunion publique a eu lieu à la fin du mois de juin afin de présenter l'état d'avancement du projet. Un comité de suivi composé d'habitants, d'élus et de représentants des services de la Ville a été mis en place pour poursuivre ce travail et aborder les implications concrètes du projet de la nouvelle bibliothèque : aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, horaires d'ouverture, collections, animations et accueil de groupes, fonctionnement du lieu. Il s'est déjà réuni à trois reprises et a vocation à se réunir jusqu'à la réouverture de la bibliothèque, prévue au 1er trimestre 2018.

Des comités de suivi sont mis en place pour les quartiers Alma-Très Cloître-Ile verte et Village Olympique : ils réunissent des représentants du quartier (unions de quartier, associations, structures socioculturelles, acteurs de proximité...) et des élus et services de la Ville, dans la continuité des réunions mises en place sur l'avenir des locaux. Ces comités ont vocation à suivre la mise en place de relais lecture dans ces deux quartiers, en abordant les enjeux de localisation, d'articulation avec d'autres activités portées par les acteurs locaux et de modalités opérationnelles de mise en œuvre.

#### Des comités d'usagers dans l'ensemble du réseau

La bibliothèque municipale renforcera les dispositifs d'implication des usagers dans la vie du réseau. Des comités d'usagers seront mis en place progressivement dans l'ensemble du réseau, en commençant par la bibliothèque Alliance à sa réouverture et les relais lecture des quartiers Ile Verte/Notre Dame/Alma Très-Cloîtres et Village Olympique.

#### Une consultation approfondie des Grenoblois et usagers du réseau

Conformément aux engagements pris par le Maire, la Ville de Grenoble mettra en œuvre à partir du mois d'octobre et pendant plusieurs mois une consultation des Grenoblois et usagers du réseau dans le prolongement de cette délibération. Cette consultation poursuivra plusieurs objectifs :

- Consolider le dialogue avec les Grenoblois autour des enjeux de la lecture publique et des évolutions du réseau. Un espace dédié sera aménagé sur le site Internet de la Ville afin de permettre à chacun d'accéder aux données relatives au réseau ainsi qu'aux ressources documentaires concernant son évolution et d'exprimer son avis sur les enjeux de la lecture publique à Grenoble.

- Construire une analyse approfondie des pratiques de lecture publique des Grenoblois et usagers du réseau. Depuis plus d'une décennie, les pratiques se sont profondément transformées, les bibliothèques ont entamé leur évolution en réponse aux nouveaux besoins des usagers et professionnels. La consultation, étayée par les professionnels, nourrira les orientations portées par la Ville en matière de lecture publique afin de répondre aux besoins et attentes des Grenoblois, des usagers et non usagers du réseau.

- Nourrir une approche prospective de la lecture publique à Grenoble et des investissements nécessaires à son développement.

Cette délibération, ainsi que des documents d'information sur le réseau, seront présentés en support de la consultation.

## **2/ Maintenir la bibliothèque Alliance**

En décembre 2016 a été annoncé le maintien de la bibliothèque Alliance, bibliothèque partie prenante du réseau, animée par une équipe professionnelle et dotée de collections.

L'équipe de professionnels, en place et au complet, s'appuiera sur le réseau et concentrera son activité sur l'accueil des publics et les partenariats. La collection de 10 000 à 12 000 documents sera sous la responsabilité de ces personnels et renouvelée grâce à un budget d'acquisitions propre. Les usagers auront la possibilité d'emprunter des documents venant d'une autre bibliothèque du réseau au travers de la navette documentaire.

La concertation a montré que le bâtiment pouvait être repensé pour en améliorer les usages et la convivialité, des travaux et aménagements sont donc en cours pour une réouverture au 1er trimestre 2018 de l'ensemble des espaces : ouverture sur le parc et la terrasse, renouvellement du mobilier, possibilités de cloisonnement et modularité des espaces...

L'ouverture de l'équipement en présence des professionnels sera de 14 heures par semaine hors vacances scolaires, auquel s'ajoute les nombreux accueils de groupes, notamment scolaires. Le bâtiment sera également en partie accessible en dehors de la présence des professionnels, notamment pour l'accueil de projets ou de temps de rencontre proposés par les acteurs du territoire. L'équipe de professionnels veillera à la cohérence de l'ensemble des activités accueillies avec le projet de la bibliothèque.

L'ensemble des documents relatifs à la bibliothèque Alliance présentés lors des réunions publiques et comités de suivi sont accessibles sur le site Internet de la Ville.

## **3/ Mettre en œuvre un relais lecture dans deux quartiers : Ile Verte/Notre Dame/Alma Très-Cloîtres et Village Olympique**

L'objectif d'un relais lecture est de maintenir un accès au livre et à la lecture en proximité, notamment pour le jeune public.

La définition de ces deux relais lecture, disposant d'une collection régulièrement renouvelée, avec une présence hebdomadaire de bibliothécaires, a été précisée par un groupe de professionnels :

- Une collection spécifique sera installée dans chaque relais, dans un espace propre mais partagé dans un établissement de proximité, culturel, socioculturel ou associatif.
- Le relais lecture assure la présence ponctuelle de professionnels de la lecture publique mais repose sur l'implication forte d'un organisme accueillant qui assure la vie du lieu hors de la présence des bibliothécaires.
- Un comité des usagers participe à l'organisation des usages du lieu en lien avec les bibliothécaires et le monde associatif local.
- La présence d'un bibliothécaire est proposée pour des animations lecture, une demi-journée par semaine, à destination de la petite enfance et enfance et/ou de leurs parents.
- Les permanences sont assurées par les professionnels des bibliothèques jumelles et/ou de la bibliothèque des relais lecture (BRL).
- Des accueils de groupes petite enfance des bibliothèques de quartier peuvent y être ponctuellement proposés afin de minimiser les déplacements des plus jeunes, il est néanmoins indispensable de les accompagner vers les bibliothèques Arlequin ou Jardin de ville.
- Les collections seront constituées, en lien avec les usagers, par la bibliothèque jumelle et par la BRL qui en assure la gestion. Le fonds, régulièrement renouvelé, constitué de 500 supports environ, sera présenté dans un espace dédié.

Dans le quartier Ile Verte/Notre Dame/Alma Très-Cloîtres, le relais lecture sera accueilli dans une structure proche des locaux Hauquelin, soit au musée de Grenoble qui dispose d'une bibliothèque spécialisée, soit à la MJC des Allobroges. Un travail de comparaison des deux hypothèses est en cours et sera présenté et débattu lors d'un comité de suivi à la fin du mois de septembre.

Dans le quartier Village Olympique, le relais lecture a vocation à rester dans les locaux de l'ancienne bibliothèque Prémol, au sein de laquelle la barque est conservée. L'exposition hors les murs du musée pourra s'y tenir du 26/02/2018 au 23/03/2018.

Pour permettre la mise en œuvre du relais lecture, il devra s'appuyer sur un projet porté par les acteurs du quartier, permettant ainsi à la collection d'être accessible largement et aux professionnels et de travailler en partenariats avec des acteurs du quartier. Ce sera l'objet de la réunion du comité de suivi de septembre.

Les comptes-rendus des comités de suivi relatifs aux relais lecture seront publiés sur le site Internet de la Ville.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 13 septembre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter les engagements relatifs à la bibliothèque Alliance, à la mise en place de relais lecture et à l'implication des Grenoblois et usagers dans la vie du réseau,
- de mettre en œuvre une large consultation à partir du mois d'octobre 2017.

Tarification - La Belle Electrique - 2017-2018

Tarif hors frais de location*	Préventes tarif réduit	Préventes tarif normal	Sur place tarif réduit	Sur place tarif normal
Tarif A	8 €	11 €	11 €	13 €
Tarif B	12 €	15 €	15 €	18 €
Tarif C	15 €	18 €	18 €	21 €
Tarif D	18 €	20 €	20 €	23 €
Tarif E	20 €	22 €	22 €	25 €
Tarif F	23 €	25 €	25 €	28 €
Tarif G	25 €	27 €	27 €	30 €

Le contrat de DSP prévoit la possibilité de minorer ou majorer les tarifs de 20% 2 fois par trimestre.

\*Pour information, les frais de location pratiqués par le prestataire actuel de billetterie de MixLab sont de 1€ par billet en prévente

Tarif spécial pour concert exceptionnel limité à 3 par an 50€ max

Tarif Gratuit : le délégataire, en fonction de l'objectif culturel poursuivi peut rendre un concert gratuit.

**Bénéficiaires de réduction :**

- les abonnés
- les scolaires et étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant valide
- les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif fourni par Pôle Emploi
- les personnes en situation de précarité sur présentation d'un justificatif officiel
- groupe de 10 personnes au moins réuni sous l'égide d'une entité juridique

**Tarif abonnement**

15 €

**Location de la salle :**

	Tarif HT	Tarif TTC
Tarif accompagnement **	2 000 €	2 400€
Tarif location association locale sans accompagnement et producteurs locaux	3 700 €	4 440€

\*\* un document d'information est joint à cette grille tarifaire précisant les critères de sélection

OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES

Annexe à la Délibération n°2646



GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS  
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION  
Toute demi-heure entamée est due

	GRENOBLOIS			NON GRENOBLOIS		
	SALLE C SALLE agréé Reynold Bayard 1/2 HALLE Clémenceau*	SALLE B et Spécialisés (Judo, danse, escalade [etc...])	SALLE A SALLE DE REUNION	SALLE C SALLE agréé Reynold Bayard 1/2 HALLE Clémenceau	SALLES B et Spécialisés (Judo, danse, escalade boxe...)	SALLE A SALLE DE REUNION
<b>ASSOCIATIONS</b> (Sportives et non-sportives / Etudiants / Entreprises)						
<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES</b> Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)	2,50 €	1,00 €	0,55 €			
<b>FEDERATIONS SPORTIVES</b> (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)				12,50 €	5,00 €	2,75 €
<b>PROFESSIONNELS</b> (Entreprises, Sociétés, Administrations, etc...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
<b>ORGANISATIONS</b> (Partis Politiques, Syndicats...)						

\* Pour 1. Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplier par 2

PISCINES MUNICIPALES  
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION  
Toute demi-heure entamée est due

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage
<b>ASSOCIATIONS</b> (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiants / Entreprises)		Bassin Complet 4 €		Bassin Complet 20 €
<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES</b> Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)	3,00 €	1/2 Bassin 2 €	15,00 €	
<b>FEDERATIONS SPORTIVES</b> (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)				
<b>PROFESSIONNELS</b> (Entreprises, Sociétés, Administrations, etc...)	15,00 €	Bassin Complet 20 €		
<b>ORGANISATIONS</b> (Partis Politiques, Syndicats...)		1/2 Bassin 10 €		1/2 Bassin 10 €

TERRAINS DE PLEIN-AIR ET PISTES D'ATHLETISME  
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION\*  
Toute demi-heure entamée est due

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer
<b>ASSOCIATIONS</b> (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiants / Entreprises)				
<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES</b> Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
<b>FEDERATIONS SPORTIVES</b> (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)				
<b>ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS</b> (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, etc...)	5,00 €	5,00 €		
<b>SOCIETES</b> (Sociétés sportives, Entreprises)	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €

\* Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017			
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	22 320 €	Courir à Grenoble 2017	22 800 €	0 €	10 000 €	
		délibération n°1065 du 22 mai 2017							
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	115 608 €	Fonctionnement complémentaire 2017	95 317 €	0 €	18 852 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 435 €	Fonctionnement 2017 - détachement 2ème semestre	22 267 €	0 €	20 968 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017							
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	72 421 €	Fonctionnement complémentaire 2017	55 836 €	0 €	9 195 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Université Club Handball	15-janv-17	31-déc-2020	76 500 €	Masters de Handball 2017	71 600 €	0 €	8 000 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	Guc Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	35 200 €	Meeting Albert Rivet	35 200 €	1 929 €	2 500 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	27-févr-17	31-déc-2020	70 500 €	Semaine Sport Santé	70 500 €	5 781 €	2 000 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017							
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	29 534 €	Fonctionnement complémentaire 2017	23 218 €	424 €	7 194 €	
		délibération n°1819 du 26 juin 2017							
<b>Total</b>									<b>78 709 €</b>

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**70-( 2373). ACTION SOCIALE: Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Alain DENOYELLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2017, par des avenants financiers.

- Au titre du fonctionnement et du projet - 2017

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2017
Association Centre Social Chorier Berriat (ACSCB)	Appui à la mission d'accueil de l'association	14 000€
Le Fourmil	Participation de l'Equipe du Fourmil au Week-end d'Animations « Villes en Transition »	500€
MJC Parmentier	Parcours Éducation Artistique et Culturel	1 500€

- Au titre de financements divers

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2017
Alpesolidaires	Fonds de Participation des Habitants	1 000€
Association Centre Social Chorier Berriat (ACSCB)	Sensibilisation Parents Enfants Image Outils Numériques	1 350€
Association Centre Social Chorier Berriat (ACSCB)	Spectacle Habitants avec la Fabrique des Petites Utopies	3 000€
CLEF	Accompagnement à la Réalisation de Projets Jeunes	2 500€
Maison Enfance Bachelard	Développement du Langage	5 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Accompagnement de la MJC Restructuration	800€
Alma Musiques	Musiques Créatives du Sud	2 700€
Association Centre Social Chorier Berriat (ACSCB)	Les Fétiches	1 300€



Collectif des Usagers de la Bifurk	Festival des Bifurkations	1 200€
Régie de Quartier Villeneuve -- Village Olympique	Trail / Course Urbaine de la Villeneuve	2 000€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Ville, chapitre 65 Autres charges de gestion courante, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".*

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 12 septembre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain DENOYELLE

Affichée le :

## **LISTE DES SALLES MUNICIPALES GERÉES PAR LA DAT**

### **SALLES DE MOINS DE 100 PLACES OU MOINS DE 100M<sup>2</sup>**

#### **Salle Boston :**

4 Rue Boston

- ▶ 1 salle de 19 places avec tables (29 places en configuration conférence), salle d'environ 50m<sup>2</sup>

#### **Salle Vallier**

64 Rue Ampère

- ▶ 1 salle de 40 places avec tables (50 places en configuration conférence), salle d'environ 70 m<sup>2</sup>

#### **Maison des Habitants Chorier Berriat**

- ▶ Salle « réseaux »
- ▶ Salle « vitrée »
- ▶ Salle ESF « cuisine »
- ▶ Salle des Loisirs
- ▶ Salle Cabane

#### **Salle polyvalente de l'île verte :**

37 bis Rue Blanche Monier

- ▶ 1 salle de 85 places, fractionnable en 3 salles par des cloisons amovibles :
  - Salle Vercors 30m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
  - Salle Chartreuse 25m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
  - Salle Belledonne 37 m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places

#### **Maison des Habitants Abbaye :**

- ▶ 1 salle ESF en RDC de 62 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 23 m<sup>2</sup> environ

#### **Maison des Habitants Le Patio :**

97, galerie de l'Arlequin

Salles internes (aux horaires du Patio) :

- ▶ La salle 1, 51 m<sup>2</sup>, 19 places
- ▶ La salle 2, 76 m<sup>2</sup>, 50 places
- ▶ La salle 3, 32 m<sup>2</sup>, 19 places

Salles externes :

- ▶ La salle du centre social en sous-sol, 35 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 galerie de l'Arlequin
- ▶ Le Bocal 1, 49 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ▶ Le Bocal 2, 48 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ▶ La Mezzanine du 100, 41 m<sup>2</sup>, 19 places, 100 Galerie de l'Arlequin
- ▶ La Salle des Balcons de 50 places, 20 Allée des balcons

- ▶ La salle des Géants de 30 places, 11 Place des Géants
- ▶ La salle des Géants de 19 places, 11 Place des Géants

**Maison des Habitants Bajatière :**

- ▶ 1 Salle ESF en RDC de 69.31 m<sup>2</sup> environ
- ▶ Salle Moyrand de 98 m<sup>2</sup> environ

**Maison des Habitants Baladins :**

- ▶ 1 Salle de réunion de 11m<sup>2</sup>

**Maison des Habitants Capuche :**

- ▶ 1 salle ESF dans la MDH Capuche, 78 m<sup>2</sup>, 50 places, 58 rue de Stalingrad
- ▶ 1 salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage de la MDH Capuche, 23m<sup>2</sup>, 19 places, 58 rue de Stalingrad
- ▶ 1 salle Beauvert, 19 places, 38m<sup>2</sup>, 24 rue de la Grande Chartreuse,

**Espace Eaux-Clares :**

- ▶ 1 Salle d'activités de 62 m<sup>2</sup> environ en RDC

**Maison des Habitants 3 :**

- ▶ 1 salle polyvalente « Lys rouge » 184 m<sup>2</sup>, moins de 100 personnes pour des raisons de sécurité (sorties)
- ▶ 2 salles de réunion respectivement 27 et 23 m<sup>2</sup>, capacité 19 personnes (salles de la MDH3)
- ▶ 1 salle d'activités 84 m<sup>2</sup> (salle de la MDH3)

**Villa Abry :**

- ▶ 1 salle située à l'étage de 57 m<sup>2</sup> environ d'une capacité de 19 personnes maximum.

**Maison des Habitants Prémol :**

- ▶ 1 salle réunion et cuisine, 47 m<sup>2</sup> d'une capacité de 47 personne : MDH Prémol, 7 rue Henri Duhamel
- ▶ 1 Salle annexe Claude Kogan de 68 m<sup>2</sup> d'une capacité de 19 personnes maximum : 11 rue Claude Kogan, 38100 Grenoble
- ▶ 1 salle Espace partagé Vigny Musset de 97 m<sup>2</sup>, d'une capacité de 70 personnes : 13 rue

Guy Moquet, 38100 Grenoble.

**Maison des Habitants Teisseire :**

- ▶ 1 Salle ESF de 78 m<sup>2</sup> environ en RDC
- ▶ 1 salle 20 avenue Malherbe de 64 m<sup>2</sup> en RDC

**Maison des Habitants Vieux-Temple :**

- ▶ 1 salle de psychomotricité au RDC de 84 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion en RDC de 21 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 29 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 23 m<sup>2</sup> environ

**Salles des Vignes**

Rue Maréchal Randon (quartier Ile Verte)

- ▶ 1 Salle de dé réunion de 45 m<sup>2</sup>

**Espace Personnes Agées Pinal :**

- ▶ 1 Salle polyvalente Pinal de 95 m<sup>2</sup> environ, 55 places assises, 65 places debout
- ▶ 1 Salle principale

**SALLES DE PLUS DE 100 PLACES OU PLUS DE 100M<sup>2</sup>**

**Maison des Habitants Chorier Berriat :**

- ▶ Salle 3, salle de 106 m<sup>2</sup> environ en étage, 90 places

**Salle Rouge :**

15 rue des Arts et Métiers

- ▶ 1 salle de 120 places, salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> environ

**MDH Centre-Ville :**

- ▶ 1 salle de 100 personnes au rez-de-chaussée (100m<sup>2</sup>). Accès supplémentaire à une cuisine et un vestiaire

**Maison des Habitants du Bois d'Artas :**

- ▶ 1 grande salle, 3 rue Augereau, d'environ 80 m<sup>2</sup>, accès aux vestiaires de 19,30m<sup>2</sup> et accès possible à un espace cuisine de 15m<sup>2</sup>
- ▶ 2 salles de réunion respectivement 9 et 20 m<sup>2</sup> environ,

**Maison des Habitants Le Patio :**

- ▶ La salle 150, 173 m<sup>2</sup>, 150 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ▶ La salle des baladins, 169 places, 85 Galerie des Baladins

**Maison des Habitants du secteur 3 :**

- ▶ 1 Salle polyvalente nommée Christian Gali située chemin du couvent de 141 m<sup>2</sup> environ

**Polyvalente Mistral, 71 ter avenue Rhin et Danube :**

- ▶ 1 salle 128 m<sup>2</sup>

## PROPOSITION DE RATIOS D'AVANCEMENT ANNEE 2017

GRADES 2017	Nombre de promouvables		Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
<b>CATEGORIE A</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	27	dont 5 lauréats	2	7,41%
Attaché hors classe	8		2	25,00%
Administrateur hors classe	1		0	0,00%
Administrateur Général	0			
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	0			
<b>Filière Technique</b>				
Ingénieur principal	23		2	8,70%
Ingénieur hors Classe	5		0	0,00%
Ingénieur en chef hors classe	0			
Ingénieur général	0			
ingénieur général classe exceptionnelle	0			
<b>Filière Culturelle</b>				
Bibliothécaire principal	4		0	0,00%
Attaché principal de conservation du pat	4		0	0,00%
<i>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> catégorie</i>	ND			
<i>Professeur Hors Classe</i>	ND			
Conservateur du Patrimoine en Chef	4		1	25,00%
Conservateur des Bibliothèques chef	2		0	0,00%
<b>Filière Sportive</b>				
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	2	pas de lauréat	1	50,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Infirmier en soins généraux de classe sup	0			
Infirmier en soins généraux hors classe	1		0	0,00%
Médecin de 1ère classe	0			
Médecin Hors classe	4		0	0,00%
Psychologue hors classe	1		0	0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE A</b>	<b>86</b>		<b>8</b>	<b>9,30%</b>

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Education Jeunesse – secteurs 2-5	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet (50 %)	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Développement Culturel et Artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Attaché de conservation du patrimoine
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement		Ingénieur	Ingénieur en chef
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé Publique et Environnementale	Santé scolaire	Médecin à temps non complet (70 %)	Médecin à temps non complet (80 %)

Conseil Municipal du 25 septembre 2017

Annexe à la délibération n°2577

98-

### LISTE DES LOCAUX TRANSFERES DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GRENOBLE A GRENOBLE-ALPES METROPOLE AU TITRE DE LA COMPETENCE CULTURELLE

Nombre	Dénomination du bien immobilier	Adresse du bien	Nombre de niveaux	Surface	Section	N° parcelle	Situation juridique
1	MC2	4 rue Paul Claudel	7	21 500 m <sup>2</sup>	section EI	n°1/n°50	pleine propriété
2	local décors	24 rue des Trembles	RDC+ niveau 1	440 m <sup>2</sup>	section ER	n°77	pleine propriété

### LISTE DES LOCAUX OCCUPES PAR L'EPCC DANS UN BATIMENT APPARTENANT A GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Nombre	Dénomination du bien immobilier	Adresse du bien	Nombre de niveaux	Surface	Section	N° parcelle	Situation juridique
	plateau de stockage n°1	4 rue Jacquard	RDC+ mezzanine interdite d'accès	260 m <sup>2</sup>	section EM	n°138	pleine propriété
	plateau de stockage n°2	4 rue Jacquard	RDC+ mezzanine interdite d'accès	260 m <sup>2</sup>	section EM	n°138	pleine propriété

	Tarifs HT 2017	Tarifs TTC 2017
<b>Locations chalets</b>		
<b>Place Victor Hugo :</b>		
Chalet 3x2m	3 500 €	4 200 €
Chalet 4x2,2m	4 600 €	5 520 €
Chalet 6x2,2m	6 800 €	8 160 €
Chalet 8x 2,2m	9 199€	11 040 €
Chalet 12x 2,2m	13 599€	16 320€
<b>Place Grenette :</b>		
Chalet 3x2m	3 000 €	3 600 €
Chalet 4x2,2m	3 900 €	4 680 €
Chalet 6x2,2m	5 800 €	6 960 €
<b>Emplacements spéciaux (place Victor Hugo)</b>		
Kiosque restauration Le Palais	2 800 €	3 360 €
Espace nu décoration 6 x 9m	6 700 €	8 040 €
Espace nu restauration 6 x 18m	12 900 €	15 480 €
Espace nu restauration 6 x 6m	7 000 €	8 612 €
Vente déambulateur / jour	100 €	120 €
<b>Emplacements sous tente (square Docteur Martin)</b>		
Espace sous tente 210 m <sup>2</sup>	21 768 €	26 122 €
Espace sous tente 100 m <sup>2</sup>	10 365 €	12 428 €
Espace sous tente 70m <sup>2</sup>	7 256 €	8 707 €
Espace sous tente 30m <sup>2</sup>	3 109 €	3 731 €
Espace sous tente 20m <sup>2</sup>	2 073 €	2 488 €
Tarif au m <sup>2</sup> sur la période	104 €	125 €
<b>Chalet (square Docteur Martin)</b>		
Chalet 6 x 2,2m	5 800 €	6 960 €
Chalet 8 x 2,2m	7 800 €	9 360€
<b>Services optionnels</b>		
Supplément électrique	167 €	200 €
Forfait point d'eau	333 €	400 €
<b>Remise exceptionnelle</b>		
Plus beau stand 2015	- 500 €	-600 €
<b>Pénalité</b>		
Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause	100 €	120 €



**107-( 2826). RESTAURATION.: Mise à jour des tarifs de l'activité du Self municipal Clemenceau**

**Monsieur Hakim SABRI et Madame Salima DJIDEL exposent,**

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre à ses agents de bénéficier d'un déjeuner de qualité, équilibré, dans un lieu accessible et à un coût modéré, la Ville a choisi d'organiser elle-même un service de restauration pour ses agents, au Self Clemenceau.

L'équilibre économique de l'équipement « Self Clemenceau » est construit sur la base d'un repas à cinq composants, totalisant 20 points, et comportant : une entrée, un plat protidique et sa garniture, un fromage, un dessert.

Le coût de fabrication d'un repas à 20 points (denrées, production et personnel) est aujourd'hui estimé à 11,28 €.

Cette délibération a principalement pour objet de modifier les tarifs du self Clemenceau pour les agents de la Ville de Grenoble, du CCAS et les convives extérieurs.

En effet, ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2012-2013, et une nouvelle tarification plus progressive et solidaire est mise en place.

Afin d'adapter le prix du repas au coût qu'il représente pour la collectivité, il est proposé :

- d'une part, d'introduire un droit de plateau, et d'instaurer 4 tranches supplémentaires d'indices pour les agents Ville et CCAS, permettant ainsi de mieux individualiser les tarifs,
- d'autre part, d'augmenter progressivement les tarifs suivant ces nouvelles tranches.

- **TARIFS pour les DÉJEUNERS QUOTIDIENS DES AGENTS VILLE, CCAS, COS et Fraternelle**

**A1. Tarifs applicables directement aux agents**

***A1.1. Droit de plateau***

Afin de couvrir une partie des coûts fixes de l'équipement, le prix du repas comporte désormais un droit de plateau de :

- 0,20 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré (INM) se situe jusqu'à 400 inclus,
- 0,30 € pour les agents dont l'INM se situe entre 401 et 600,
- 0,40 € pour les agents dont l'INM se situe à 601 et au-delà.

A ce droit de plateau s'ajoute le prix des plats choisis.

***A1.2. Tarif des repas***

Chaque convive est libre de composer son plateau à sa convenance, le montant dû se calculant par addition du nombre de points correspondant aux plats choisis.

Tous les tarifs indiqués sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les tarifs diffèrent selon l'indice nouveau majoré (INM) de l'agent. Les indices des agents seront mis à jour une fois par an, le 1er septembre.

- a. **Tarif de repas des agents dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur à 356 et assimilés.**

Sont concernés les agents de la Ville de Grenoble ou du Centre Communal d'Action Sociale dont l'INM est inférieur à 356, et leurs enfants à charge de moins de 12 ans.

Sont concernés également, quelle que soit leur rémunération :

- les élèves en stage dans un service municipal dans le cadre de leur scolarité ou en alternance,
- les adultes en formation continue dans un service municipal,
- les agents de la Fraternelle et du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Grenoble,
- les agents retraités et leurs conjoints de la Ville de Grenoble, du CCAS, du Comité Social, et de la Fraternelle.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 4,09 € TTC.

b. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 356 à 400 :  
Le tarif d'un repas à 20 points est de 4,93 € TTC.

c. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 401 et 500 :  
Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,02 € TTC.

d. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 501 et 600 :  
Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,12 € TTC.

e. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe à 601 et au-delà :  
Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,22 € TTC.

f. Tarif de repas des conjoints et enfants à charge de plus de 12 ans :  
Le tarif d'un repas à 20 points est de 7,88 € TTC.

Par ailleurs, le tarif des boissons est de 0,95 € TTC et celui de la miche de pain est de 0,10 € TTC, prix inchangés par rapport à la délibération précédente.

### Récapitulatif agents municipaux et assimilés

Agents Ville, CCAS et assimilés						Conjoint s et enfants > 12 ans	Retraités
Tranche d'indice	0-355	356-400	401-500	501-600	601 et +		
Hausse du point en %	+1%	+3%	+5%	+7%	+9%	+2%	+1%
droit de plateau	0,20 €		0,30 €		0,40 €	0,40 €	0,20 €

Prix total pour plateau 20 pts	4,29 €	5,13 €	5,32 €	5,42 €	5,62 €	8,28€	4,29 €
hausse	+0,24€	+0,54€	+0,64€	+0,73€	+0,83€	+0,56€	+0,24€

### Al.3. Gestion des badges

Le tarif du 1er badge est de 11,62 € TTC.

La Ville de Grenoble paye le 1er badge de l'agent au tarif de 11,62 € TTC.

Un badge cassé ne sera pas facturé sur présentation du badge initial. Tout badge perdu sera facturé à l'agent.

## A2. Contribution du CCAS au repas de ses agents :

Le CCAS participe au prix payé par ses agents, jusqu'à concurrence de 8,74€ TTC :

- Participation pour les agents d'indice inférieur à 356 : 4,67 € TTC (soit 53%)
- Participation pour les agents d'indice supérieur à 356: 3,98 € TTC (soit 46%)
- Participation pour les conjoints et enfants > 12 ans : 1,00 € TTC (soit 11%)

## A3. Cas des membres du Conseil Municipal de la Ville de Grenoble

Les membres du Conseil Municipal bénéficient du tarif correspondant à la tranche d'indice 401-500.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,02 € TTC.

Le droit de plateau est fixé à 0,40 €.

### • TARIFS pour les DEJEUNERS QUOTIDIENS DES AGENTS DES ORGANISMES CONVENTIONNES

Ces tarifs concernent d'une manière générale tous les salariés d'organismes qui ont établi une convention avec la Ville, figurant sur la liste non exhaustive ci-dessous (selon la convention-type jointe en annexe 1 à cette délibération).

- Grenoble-Alpes Métropole,
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Orange,
- L'Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence,
- La Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI)
- Le GIE des Taxis grenoblois
- Les conjoints et enfants à charge de ces agents,
- Les groupes de passage.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 11,28 € TTC.

Le tarif des boissons est de 0,95 € TTC et celui de la miche de pain est de 0,10 € TTC, inchangés par rapport à la délibération précédente.

Le tarif du 1er badge est de 11,62 € TTC (+2%).

Un badge cassé ne sera pas facturé sur présentation du badge initial. Tout badge perdu sera facturé aux frais de l'agent.

### • TARIF DES PRESTATIONS ANNEXES, RELEVANT D'UN USAGE MOINS FREQUENT

Les services et organismes conventionnés utilisateurs du Self Clemenceau peuvent avoir besoin, dans le cadre de leur fonctionnement, de prestations telles que des plateaux repas, des sandwichs ou autre.

Pour cela, les prestations entrant dans le cadre de l'activité du Self Clemenceau sont décrites dans l'annexe 2 avec les tarifs associés, qui restent inchangés par rapport à la délibération du 20 juin 2016.

### • PRESTATIONS AUTRES

Pour toute prestation n'entrant pas dans le cadre de l'activité décrite du Self Clemenceau, le tarif appliqué s'appuiera sur ceux proposés dans l'annexe 2 de cette délibération, qui restent inchangés par rapport à la délibération du 20 juin 2016. Le montant total de la prestation sera établi en fonction de la convention-cadre annexée (annexe 3).

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ressources du lundi 11 septembre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions établies ultérieurement sur le modèle des conventions-cadres ci-jointes (annexe 1 et 3).**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Hakim SABRI

Affichée le :

## ANNEXE 2

**AUTRES PRESTATIONS - Tarifs SELF CLEMENCEAU assujettis à la TVA en vigueur**

Repas midi ou soir non livré	11,66 € TTC
Repas, midi ou soir livré	12,10 € TTC
Repas festif	15,17 € TTC
Collation du midi non livrée	8,61 € TTC
Buffets froids ou chauds non livrés	15,17 € TTC
Buffets froids ou chauds livrés	16,93 € TTC
Cocktail Dinatoire non livré	7,51 € TTC
Cocktail Dinatoire livré	8,61 € TTC
Sandwich « astreinte »	1,95 € TTC
Sandwich "clubs"	2,58 € TTC
Boisson	0,95 € TTC
Café, Thé, Infusions	0,40 € TTC
Goûter sans boisson	1,43 € TTC
Petit déjeuner avec boissons	2,46 € TTC
Pâtisserie	1,59 € TTC
Plat unique	8,73 € TTC
Plateau repas « standard »	8,61 € TTC
Plateau repas « développement durable »	13,65 € TTC
Pain 40 grs	0,10 TTC